MAI 1973

PER
M-154

Maintenant

il y a un an: le front commun

Disponible chez votre libraire ou en écrivant à

Cinéma/Québec
Case Postale 309, Station "Outremont" Montréal 154, Québec
Tél. (514) 272-1058

québec science

Le magazine québécois d'information scientifique.
Une publication de l'université du Québec.

Au sommaire du numéro de mai:

- **Les grandes oies blanches**
  145,000 oiseaux blancs tiennent congrès à Québec
- **La conspiration du pétrole**
  ou l'économique au service du politique
- **Montre-moi ta langue et je te dirai qui tu es**
  La langue aussi fait partie de notre environnement

En vente dans les kiosques $0.50
Abonnement à 10 numéros (1 an) $3.50
Etudiants $2.50
Soutien $10.00

C.P. 250, Sillery, Québec 6, Québec.
Tél.: Québec, 657-2435.

Je désire recevoir MAINTENANT à partir du mois de

Je choisis un abonnement: ordinaire $7 ☐ étudiant $5 ☐ de soutien $10 ☐

J'inclus la somme de

Nom:

Adresse:

Envoyez votre formule d'abonnement aujourd'hui

MAINTENANT
9820, Jeanne-Mance
Montréal 357
(514) 739-2758

mai 1973
numéro 126

Maintenant

Revue mensuelle publiée par LES EDITIONS MAINTENANT INC. Siège social: 9820 Jeanne-Mance, Montréal.

DIRECTEUR-FONDATEUR: 1962-1965
Henri Bradet

DIRECTEUR: 1965-1972
Vincent Harvey

COMITE DE DIRECTION:
Laurent Dupont, secrétaire
Hélène Pelletier-Baillargeon, Richard Gay, Robert Boily, Serge Carlos.

COMITE DE REDACTION:
Robert Boily, Guy Bourassa, Serge Carlos, André D'Allemagne, Fernand Dumont, Laurent Dupont, Richard Gay, Jacques Grand'Maison, Michèle Lalonde, Jacques-Yvan Morin, Louis O'Neill, Hélène Pelletier-Baillargeon, Guy Rocher, Claude Saint-Laurent, Pierre Vadeboncoeur, Jean-Yves Roy.

ADMINISTRATION:
Yves Gosselin

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE:
Hélène Audette

CONCEPTION GRAPHIQUE:
Louis Charpentier

IMPRESSION:
Imprimerie Montréal Offset Inc.

DISTRIBUTION:
Les Messageries Dynamiques Inc.
(514) 384-6401

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Abonnement d'un an	$7.00
Abonnement d'étudiant	$5.00
Abonnement de soutien	$10.00

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

Résidence du Secrétaire:
2765 Chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal 250, Québec
(514) 739-2758

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1419

Photo couverture:
Michel Giroux

sommaire

il y a un an: le front commun

éditorial

"il faut être très patient" 4

panorama d'un conflit 6
Louis O'Neill

témoignages de militants syndicaux

le sombre projet de loi 89 26
Jean-Réal Cardin

Kamouraska: un événement 32
Richard Gay

Atesrisques 31

éditorial

«il faut être très patient»

Encore si l'on trouvait chez les critiques du syndicalisme québécois actuel une sympathie, un désir d'aider . . . Mais ce n'est pas le cas. Ils le blâment pour les erreurs qu'il a pu faire, mais ce n'est pas vraiment à la manière de s'y prendre qu'ils en ont: on sent trop bien qu'ils tirent prétexte des fautes qu'ils lui imputent pour attaquer et détruire les syndicats sur le fond même de ce que deviennent la pensée et l'action syndicales depuis plus de cinq ans . . .

Ce n'est pas là la position de l'équipe de Maintenant. La revue est d'accord avec les trois centrales sur les orientations qu'elles ont prises. Le syndicalisme a débordé le champ de la convention collective? Nous sommes d'accord. Les centrales veulent lutter contre tous les exploiteurs du peuple? Nous sommes encore d'accord. Le syndicalisme s'en prend au capitalisme et à l'impérialisme? Il s'est mis à contester le régime socio-économique? Nous pensons qu'il a raison. Les centrales ont résolu de se politiser? Nous croyons qu'elles doivent le faire.

La revue *Maintenant* ne censure pas les syndicats. Elle ne les blâme pas; elle s'interroge, tout comme ils s'interrogent eux-mêmes, sur la meilleure stratégie. Loin de s'en prendre à eux sur le fond, sur l'orientation, sur l'idéologie, c'est pour le service de cette orientation et de cette idéologie qu'elle veut collaborer à l'analyse des situations. Cet accord avec les syndicats sur l'essentiel est peut-être une originalité, pour un périodique, à l'heure actuelle au Québec, mais nous croyons que la CSN, la FTQ et la CEQ ont foncièrement raison et nous tenons à être particulièrement clairs là-dessus.

Ce mois de mai est un anniversaire. L'année dernière, il y avait le Front Commun. L'année syndicale 1972-1973 a commencé en mai, par le grand événement de la grève du secteur public et d'une partie du secteur privé. Des faits extraordinaires, depuis, se sont produits: la loi 19, le premier emprisonnement des chefs syndicaux et d'une trentaine d'autres syndicalistes, la trahison des éléments dissidents de la CSN au plus fort de la crise, l'imposition de décrets, les recours inutiles à la Cour d'appel et à la Cour suprême, le second emprisonnement des chefs syndicaux, le projet de loi 89. Il paraît que le gouvernement agit maintenant d'après des scénarios. Nous n'en doutons pas.

La technique utilisée, comme dans la Crise d'octobre, consiste à manoeuvrer de manière à provoquer l'éloignement psychologique du peuple, encore malléable, peu organisé et politiquement peu conscient, par rapport aux éléments démocratiques dynamiques qui veulent vraiment changer quelque chose dans la société, qu'il s'agisse d'indépendantistes ou de socialistes. La pseudo-démocratie officielle, aidée par des ministères-fantômes de

l'Intérieur, procède par mini-coups d'Etat. Son principe est d'effrayer une population peu immunisée contre la peur irraisonnée et le mensonge systématique. C'est un peuple encore sans organisation — on peut donc l'effrayer — et sans doctrine — on peut donc le duper.

L'espèce d'apathie et de silence qui a gagné ce peuple depuis un an nous préoccupe, comme elle préoccupe les syndicats. Nous nous interrogeons, comme eux.

Il nous semble que deux règles se dégagent de la situation, c'est-à-dire du fait de la technique machiavélique du pouvoir, d'une part, et de la vulnérabilité actuelle de la population, d'autre part.

La première règle serait la suivante: ne pas ajouter, quand on peut les éviter, des causes involontaires de peur aux causes provoquées de la peur. A cet égard, peut-être le syndicalisme a-t-il manqué quelquefois d'intuition.

Et voici la deuxième: s'affairer intensément à rendre ce peuple moins vulnérable. On ne peut pas faire l'économie d'un travail forcément lent de discussion, d'éducation et d'organisation. Il n'y a aucun raccourci, aucun succédané à ce travail. Il y a des événements qui ont valeur de choc, ainsi que des documents qui provoquent un éclairage subit. Ils sont parfois nécessaires mais ils restent équivoques par rapport au milieu, qui est impréparé. Ils sont extérieurs ou étrangers, jusqu'à un certain point, à ce milieu. D'où le ressac.

La deuxième règle à laquelle nous pensons revient donc à dire qu'on ne saurait constamment brûler les étapes et qu'il faut aussi accorder beaucoup d'attention à la nécessité qu'il y a de les franchir tout simplement. On y trouvera un avantage additionnel: la peur et le mensonge officiel n'ont pas de prise sur un travail démocratique à ras le sol.

Déjouer les moyens écrasants et multiformes du pouvoir sera longtemps une stratégie de base. Lors de la Conférence hémisphérique tenue à Montréal il y a quelques années, un Vietnamien, en guerre depuis fort longtemps, regardait d'un oeil un peu amusé quelques délégués québécois particulièrement véhéments. Il laissa tomber ce simple mot, en souriant: "Messieurs, savez-vous une chose? Il faut être très patient".

H. P.-Baillargeon, M. Lalonde,
R. Gay, S. Carlos, L. O'Neill,
J.-Y. Roy, R. Boily, F. Dumont.

rédaction: **Pierre Vadeboncoeur**

il y a un an: le front commun

panorama d'un conflit

par Louis O'Neill

Note de la rédaction

Parce qu'il nous semblait absurde de consacrer les pages de la revue à la problématique syndicale sans donner la parole aux travailleurs eux-mêmes, nous avons sollicité par le biais d'un bref questionnaire et dans le temps limité que nous laissait la préparation de ce numéro une vingtaine de témoignages personnels qui constituent, avec le vaste tableau panoramique de Louis O'Neill et une critique du projet de loi 89 par Jean-Réal Cardin, l'essentiel de la présente livraison. Dans le but d'axer plus résolument ce numéro sur le point de vue des travailleurs, nous avions d'autre part réuni à une table ronde cinq militants de la CSN de Sorel avec l'intention d'extraire de cette conversation recueillie sur bande magnétique un témoignage collectif qui viendrait s'ajouter sous sa forme spontanée à l'éventail des réponses écrites. Si l'on ne trouve pas l'écho de cette échange de vues dans la présente livraison c'est qu'il s'est avéré finalement beaucoup trop riche pour faire l'objet d'un résumé, l'entretien, qui a duré deux heures, ayant en effet débouché sur une discussion des valeurs, des traditions de pensée et des facteurs historiques qui influent sur le processus de prise de conscience du travailleur de la base. Le document nous a semblé mériter un traitement plus attentif, susceptible d'occuper un espace plus généreux dans un numéro ultérieur.

Un an de recul permet d'affirmer que le phénomène du Front commun a marqué plus profondément la vie québécoise que ne l'avaient fait les événements d'octobre 1970. Ceux-ci avaient, au départ, engendré une perturbation considérable. Mais l'effet de choc s'est résorbé par la suite. Surtout parce qu'ont émergé divers signes tendant à démontrer que l'affaire avait été partiellement gonflée, comme si elle avait obéi à un scénario. On avait eu beau arrêter 400 personnes et perquisitionné sans raison des milliers de domiciles, la récolte demeurait maigre. Quelques arrestations, des procès qui tournent en queue de poisson, des maladresses de la Couronne qui compromettent la crédibilité du pouvoir, la suspicion grandissante eu égard à la signification que ce pouvoir avait voulu attribuer à la crise. Il semble, bref, que la part de la supercherie l'ait emporté sur la réalité de contenu dramatique.

Les forces en présence

Le Front commun a démarré en douce, comme un conflit de travail parmi d'autres. Il s'est ensuite transformé en événement spécial. On mettait en pratique un nouveau droit acquis au temps du gouvernement Lesage: celui de la grève dans les services publics et parapublics. Le regroupement des diverses unités de négociation sous l'égide des trois grandes centrales syndicales était aussi un phénomène nouveau. Au-delà de 210,000 travailleurs s'engageaient dans une confrontation avec l'Etat-patron qui allait bientôt troquer sa veste pour celle de l'Etat-gouvernement. D'ailleurs, cette dualité devait, dès le départ, fausser tout le travail de négociation. Les leaders syndicaux gaspillèrent beaucoup de temps avant de s'apercevoir que les représentants de l'Etat-patron n'étaient que les commissionnaires de l'Etat-gouvernement, celui qui se réservait, en ultime instance, le droit de décision.

Nouvelle étape historique dans la vie du syndicalisme québécois, la négociation du Front commun avec le gouvernement comportait deux objectifs: le premier englobant de multiples revendications qui traditionnellement composent la matière de toute négociation collective; le second, apparu en cours de route, tendant à définir le conflit comme un affrontement entre les détenteurs du pouvoir politique, social et économique et ceux qui, dans les sociétés dites libérales, ne sont les détenteurs d'aucun pouvoir, sauf celui qu'ils peuvent peu à peu conquérir à titre de travailleurs. Politisé par suite de la présence de l'Etat-patron et de l'intrusion progressive de l'Etat-gouvernement, le conflit revêtait une deuxième dimension politique au moment où les porte-parole syndicaux proposèrent une remise en question du régime socio-économique global, le considérant comme étant radicalement inapte à assurer aux travailleurs une part équitable dans la répartition des droits et des avantages sociaux. Le système qu'on souhaitait "casser", c'était celui dont on avait décrit les rouages dans une brochure intitulée *Ne comptons que sur nos propres moyens* et dont la parution avait semé l'effroi dans tous les milieux pour qui le maintien du contrôle de la bourgeoisie capitaliste sur le fonctionnement de la démocratie libérale constituait la garantie même de l'ordre social.

A partir du moment où les leaders syndicaux mirent l'accent, de façon excessive et prématurée, croyons-nous, sur cette deuxième dimension du combat qu'ils livraient, le pouvoir en place retrouva sa cohésion et put compter sur

Les droits du monde ordinaire

Le Front commun était nécessaire, on devra continuer dans cette voie, mais améliorer nos stratégies. Nous avons peut-être même réussi cette fois à sensibiliser un certain nombre de gens qui avaient toujours été contre nous. La lutte du Front commun, pour moi, ne doit pas se limiter à la négociation de contrat de travail, mais elle doit continuer en tout temps à défendre les droits du monde ordinaire sur tous les plans.

L'incarcération des présidents a été pour nous un événement écoeurant; je ne pensais jamais que le gouvernement du Québec pourrait en arriver là; ils ont emprisonné les présidents à notre place; ils ont pris la solution la plus facile car ça devenait un peu gênant d'emprisonner 100,000 personnes.

Les syndicats ne sont certainement pas trop forts, ils ne le seront jamais trop tant et aussi longtemps que ce sera nous, le monde ordinaire, qui auront le contrôle comme c'est le cas à la C.S.N. Je ne manque jamais une assemblée syndicale, je lis toute la documentation possible et Dieu sait que ceux qui veulent se renseigner peuvent le faire avec toute la documentation que nos officiers nous transmettent.

Il y a une catégorie particulière de gens que je méprise, ce sont les juges qui vivent continuellement en concubinage avec le pouvoir politique et se foutent de la paix sociale au Québec. Le peuple devrait être appelé à les juger eux.

Un infirmier auxiliaire

il y a un an: le front commun

L'apathie du milieu étudiant

Etre expulsé de sa classe pendant un examen, c'est pour le moins frustrant. C'est ce qui est arrivé dans mon Cegep en mai '72. C'est frustrant, bien sûr, mais ça prend peut-être cela pour éveiller un milieu d'étudiants amorphes.

En '72, je fais partie de la majorité indifférente . . . de ceux que rien ne fait bouger à moins que ça ne les touche directement dans leur petit univers . . . de ceux dont la préoccupation essentielle et unique est bien plutôt leur intérêt individuel que le bien de la collectivité. Or, une action comme celle de mai'72, ça bouscule. Ca éveille ceux qui dorment et c'est excellent!

Faut-il être endormi pour accepter un régime "tout-puissant", profiteur et rusé sans réagir! Faut-il être aveugle pour ne pas voir le bien fondé des revendications syndicales lors de cette grève! Faut-il être indifférent pour ne pas se solidariser avec ce grand mouvement unissant trois centrales syndicales! Faut-il être étudiant borné pour ne pas se préoccuper de ceux qui sont là même où nous serons dans un ou deux ans!

Enfin! on a vu plusieurs efforts se conjuguer dans un but de libération. Le Front commun ça promet. Un peu de rodage et de l'expérience et c'est un instrument puissant.

Mais ce n'est pas, à mon avis, en emprisonnant les chefs syndicaux qu'un gouvernement répond aux revendications honnêtes des syndiqués. Qui est le plus condamnable? Celui qui n'exécute pas la loi ou celui qui couvre son inaction en fabriquant les lois qui font son affaire?

Pour ma part, je déplore l'apathie de nombreuses gens, en particulier du milieu étudiant dont je suis. Je souhaite que l'action commencée continue. Il faudra peut-être faire un peu de bruit, brusquer certains cadres, déranger certains conforts, mais c'est à ce prix que

l'appui de tous ceux qui, par conviction ou par intérêt, se rallient à l'Establishment: hommes politiques de droite, élites professionnelles, puissances économiques, petits notables que fait frémir l'idée même de changement, universitaires intégrés au système, media d'information privés dont les options idéologiques réactionnaires se manifestent chaque fois qu'il y a état de crise. Cette coalition devait obtenir par surcroît l'appui d'un grand nombre de travailleurs syndiqués et non-syndiqués que le Front commun n'avait pas su rallier à sa cause.

Il s'agissait d'un affrontement inégal, mais non pas inévitable. Les syndicats acceptaient la confrontation, mais ils voulaient d'abord la négociation. Ils voulaient exercer un droit que l'Etat leur avait reconnu quelques années auparavant. On peut se demander si en fait le gouvernement ne recherchait pas, lui, l'affrontement qui lui fournirait l'occasion de briser les reins à un pouvoir des travailleurs en plein essor. Le recul du temps donne l'impression du déroulement d'un scénario, aboutissant à un conflit ouvert dont il ne restait qu'à tirer le meilleur parti possible.

Une revendication symbolique

La réclamation d'un salaire hebdomadaire de $100. devait cristalliser les divergences même si, quelques mois après la fin de l'aventure du Front commun et la phase première de la répression judiciaire, le gouvernement devait reconnaître en grande partie le bien-fondé de cette réclamation. La demande syndicale comportait l'avantage de symboliser concrètement le désir des travailleurs de participer convenablement à la croissance économique au moyen d'un revenu qu'on pourrait qualifier de *revenu familial minimal.*

La majorité des syndiqués n'endossaient pas cette réclamation pour eux-mêmes, puisqu'ils gagnaient déjà un revenu supérieur. Ils réclamaient ce minimum pour d'autres, pour des catégories que la loi de l'offre et de la demande laisse souvent tenues pour compte. Ce faisant, ils concrétisaient un objectif que ne tarderaient pas à s'approprier des groupes de travailleurs du secteur privé, partout là où la conjoncture économique rendait la chose réalisable. Par cette revendication, le Front commun proclamait concrètement *le droit de participer* (cette participation dont on parle tant!) au mieux-être économique pour tous ceux dont l'apport indispensable et unique consiste dans leur travail personnel; ceux qui sont les producteurs immédiats, par leur présence et leur travail, de biens et de services.

Répartie sur un laps de temps suffisant, cette demande s'avérait un objectif réalisable. Au moment de sa formulation, elle a étonné même des citoyens à faible revenu, habitués à vivre d'un petit pain et qu'inquiétèrent les sombres perspectives évoquées par les faiseurs d'opinion qui prétendaient que les revendications du Front commun menaient la société à la ruine. Mais la demande du $100. a surtout, semble-t-il, traumatisé les forces économiques qui contrôlent le secteur privé et qui voyaient d'un mauvais oeil ce projet nettement inspiré des postulats de la démocratie sociale. On sait, depuis la publication du rapport Fantus, que l'inquiétude de ces maîtres de la vie économique a joué très

panorama d'un conflit

probablement un rôle déterminant dans l'évolution du conflit et dans l'attitude adoptée par le gouvernement.

La revendication du Front commun était de caractère économique, mais ses implications sociales et politiques étaient évidentes. Le pouvoir plaida impossibilité d'y satisfaire, alors même qu'il engageait des sommes énormes, soit dans des aventures douteuses comme l'aménagement de la Baie James, soit dans la construction d'édifices coûteux et l'achat d'équipement, soit dans le favoritisme et le patronage. Il semble bien que ce qui a inspiré le refus du pouvoir, c'est moins le coût de la revendication que son inspiration idéologique et ses implications éventuelles pour l'avenir.

L'affaire des services essenteils

Le point litigieux qui a compromis la cause du Front commun ne fut pas malgré tout la revendication salariale du $100. par semaine mais l'affaire des services essenteils dans les hôpitaux. Des individus, en voulant avoir accès aux soins hospitaliers, s'étaient heurtés aux lignes de piquetage. Des rumeurs circulaient sur des cas présumés de patients à qui on aurait refusé les soins nécessaires. A moins de deux jours d'intervalle, le ministre de la santé émettait deux déclarations contradictoires: la première pour affirmer qu'il n'y avait pas de situation d'urgence, l'autre, pour déclarer urgence et ainsi favoriser l'adoption de la loi 19.

On sait maintenant que l'affaire a été gravement exagérée. On sait aussi que là où des situations pénibles ont existé, il est loin d'être certain qu'il faille en imputer la responsabilité aux grévistes. Ces derniers étaient très préoccupés par la question des services essentiels. *En maints cas, ce fut l'administration hospitalière qui refusa tout simplement de négocier.* En fait, il y aurait eu en tout une vingtaine d'hôpitaux où la situation s'était assez détériorée pour réclamer une intervention judiciaire particulière. En revanche, il est des cas où les juges ont accordé des injonctions, alors même que les services essentiels étaient assurés en vertu d'une entente que les syndicats respectaient intégralement.

Nul doute que les media privés d'information ont contribué à faire souffler un vent de panique qui donnait bonne conscience aux magistrats spécialisés dans les injonctions. On préparait ainsi l'opinion en vue de l'adoption de la loi 19. Peu de gens se souciaient du fait que des injonctions émises sans motif portaient atteinte à un droit reconnu dans le Code du travail. Il fallait casser le Front commun et tous les moyens étaient bons pour y arriver.

Un consolation demeure pour le personnel "ordinaire" des services hospitaliers: leur présence semble plus essentielle que celle des médecins, puisque lorsque ceux-ci font la grève, les semeurs de panique prennent plus de temps à parler de services essentiels. Le débrayage des gens ordinaires engendre plus d'inquiétude que celui des grands patrons.

Une des pires injustices commises en mai 1972, c'est d'avoir accusé de manque d'éthique professionnelle un personnel hospitalier qui, à l'année longue, pour

plusieurs seront sensibilisés et apprendront qu'ils ne sont pas seuls.

Et surtout ne pas jouer le jeu que l'on condamne chez les autres . . . et ne pas perdre de vue le monde ordinaire!

Un étudiant de Cegep

On est supposé être dans un pays libre

La lutte du Front commun ça été formidable, mais ça l'aurait été bien davantage si les gens l'avaient mieux comprise. Beaucoup d'entre nous ne se donnaient même pas la peine de lire l'information.

Quant à l'emprisonnement des 3 présidents, ça me révolte de voir comment les gens qui ont été élus par le peuple se conduisent envers ceux qui les ont élus. Pour eux, il n'y a qu'une chose importante: les financiers et leur contribution à la caisse électorale. Tout le monde sait que les vrais bandits se promènent en toute tranquillité tandis que nos chefs qui n'ont fait que leur devoir sont emprisonnés. On est supposé être dans un pays libre, mais pour moi, il n'y a que ceux qui ont l'argent qui le sont.

Les syndicats ne sont sûrement pas trop forts, ils ne seront jamais assez forts à mon goût pour lutter contre cette machine qu'est le gouvernement. Un individu seul n'est plus qu'un numéro.

Les syndicats, pour toutes les raisons que je viens de mentionner, ont sûrement raison de vouloir balayer le régime et ne peuvent s'empêcher de s'attaquer aux juges qui sont tous des amis du pouvoir et qui, par le fait même, ne peuvent déplaire au pouvoir.

Un mécanicien d'entretien (Services hospitaliers)

il y a un an: le front commun

Les gens ne sont pas socialisés

Pour moi, le Front commun était un idéal à réaliser. L'unification de tous les travailleurs luttant pour des droits normaux, des conditions humaines de travail. C'était une force que le gouvernement ne pouvait se permettre de côtoyer. Il a tout mis en oeuvre pour la désintégrer.

Je crois également qu'au départ, il y a eu un manque d'organisation. Lorsqu'on s'embarque dans un projet aussi vaste, il faut que l'équipe s'entende, collabore et se dirige dans la même voie. Il faut être prêt à surmonter les obstacles, quels qu'ils soient.

L'emprisonnement des 3 chefs est une chose aberrante, un non-sens, un acte écoeurant de la part du gouvernement. Non pas parce que ça ne s'est jamais vu dans aucun autre pays, mais: "peut-on emprisonner des gens pour ce qu'ils représentent"?

Le gouvernement veut mâter les syndicats; il est prêt à n'importe quoi pour y arriver.

Le syndicat est un pouvoir essentiel pour moi. C'est le seul moyen qu'un travailleur a pour se défendre. Cependant, il serait peut-être bon de redéfinir le "syndicalisme". Lors des derniers événements nous avons vu que pour certains le syndicat était le moyen de revendiquer des droits mais pour leur petit groupe et peu importe ce qui peut arriver aux autres. C'est ce qui s'appelle un "syndicat de boutique". Ce genre d'organisation ne devrait même pas porter le nom de syndicat.

Le syndicalisme au Québec est à mon avis beaucoup trop faible. Les gens ne sont pas socialisés. Chacun pour soi, obtenir le plus possible personnellement et cela même au détriment du voisin. (Une répercussion du régime capitaliste). Les derniers événements qui se sont déroulés au Québec ont contribué à affaiblir les syndicats. Cependant les

un salaire modeste et dans des conditions de travail souvent pénibles, assure le bon fonctionnement des services médicaux. C'est souvent sur la foi de rumeurs, de rapports non fondés qu'on a fait porter sur ces gens l'odieux d'une situation dont les responsables étaient, en maints cas, le personnel administratif et le gouvernement lui-même. C'est un sujet d'étonnement de constater que dans leur charge contre les trois présidents de centrales syndicales, les juges de la Cour d'appel se soient contentés eux aussi de faire écho à de vagues rumeurs sur des cas de détresse. Insensibles d'une part à la situation particulière qui conditionnait les décisions des trois présidents, ils se sont d'autre part révélés supersensibles à une présumée situation d'urgence au sujet de laquelle les preuves font grandement défaut.

Quant au pouvoir, il n'a pas craint, à partir de la présumée urgence dans certains hôpitaux, à donner une extension illimitée au mythe de l'urgence, enjoignant autant aux membres de la Régie des alcools qu'aux enseignants de retourner au travail. Quand on généralise de cette façon le concept d'urgence, il va de soi que le droit de grève devient en pratique aboli. La loi 19 ne faisait ainsi que tracer le chemin au projet de loi 89.

Quand les juges s'en mêlent

Les magistrats ont écrit une des pages les plus célèbres des événements de mai. La pluie d'injonctions et de sanctions exhorbitantes qui se sont abattues sur les grévistes constitue un phénomène spectaculaire. La palme de l'excès revient sans doute à ce magistrat qui, pour motif d'outrage au tribunal, a condamné une représentante syndicale, dont le salaire hebdomadaire ne dépasse pas $70, à six mois de prison ou $5000 d'amende. Si une telle sanction n'encourage pas le respect de la loi, elle favorise tout au moins la crainte des juges!

Il serait intéressant de comparer les sanctions imposées aux travailleurs engagés dans la grève du Front cmmun avec celles dont furent dispensées les entrepreneurs en construction suite à la grève de 1970. Comparaison édifiante qui manifeste la remarquable impartialité du pouvoir.

Le comportement vindicatif de certains magistrats (comportement que des collègues de la magistrature sont les premiers à déplorer) s'explique probablement en partie par l'identification psychologique qui les inféode à l'appareil social. Fermement convaincus d'être les piliers de l'ordre social, il en viennent à considérer la loi comme un tabou sacré auquel toute atteinte devient un sacrilège. Pour eux, le Front commun dans son ensemble apparaissait comme un danger pour l'appareil social. En pénalisant lourdement et sans mesure, ils avaient sans doute l'impression d'exorciser cette énorme bête à 200,000 têtes qui parlait de "casser le système". Dans ce milieu où on aurait souhaité trouver un climat de sérénité, on rencontrait une atmosphère de panique, cette même peur viscérale qui perturbait la majorité silencieuse. La raison pure, tombée de son trône, pataugeait dans une mare d'émotivité primitive.

Mais quelques avantages découleront, dans l'avenir, de ces excès déplorables. Le mythe du légalisme, comme substitut à la moralité et à la légitimité sociale,

panorama d'un conflit

plus convaincus le sont encore davantage et je crois qu'avec de la volonté et la possibilité de se faire entendre, on pourra faire revivre un syndicat fort et efficace.

Si les syndicats s'en prennent au gouvernement c'est que ce dernier l'a cherché:
—sa façon de négocier des conventions collectives,
—les nombreuses injonctions émises,
—les traitements infligés aux 3 chefs,
—les nombreux décrets imposés,
—les projets et lois 19 et 89.

Aucun être respectable ne peut accepter de vivre dans ces conditions.

Quant aux juges, les nombreux outrages au tribunal qui ont été déclarés démontrent bien l'irresponsabilité et le ridicule de ces marionnettes.

Une bibliotechnicienne employée de la fonction publique

C'est fait, on "fonctionne"

L'expérience du Front Commun a été à la fois nécessaire, douloureuse et jusqu'à un certain point inutile. Nécessaire, ne serait-ce que pour permettre aux syndiqués du Québec de réaliser qu'il y a des injustices sociales qui ne se chiffrent pas en piastres, Douloureuse, et jusqu'à un certain point inutile, parce que l'état de conflit empêche le "bon citoyen" de voir clair et de comprendre le fond d'un problème. Puis, une fois l'état de crise passé, on se sécurise facilement en se disant que certains syndiqués sont des idéalistes et que les autres ne savent pas pourquoi ils font la grève . . . et tout rentre dans l'ordre.

Mais nos chefs sont en prison. A ce sujet, mon point de vue est peut-être peu orthodoxe, mais je crois qu'il n'est pas suffisant d'être élu au Parlement pour avoir une vision juste des choses. La loi 19 en est une preuve . . . et aussi la loi 63 qui a été acceptée par la "majorité silencieuse" de J.J.B. (Que Dieu ait son âme!). Encore une preuve, la future loi 89. Une loi injuste demande une action des citoyens éclairés et la prise de position des trois chefs était honnête et éclairée. Ils sont allés loin, mais il faut aller loin pour être écouté. On a dit qu'ils ont voulu détruire le système et qu'ils ne sont pas fichus de proposer quelque chose de positif. N'est-ce pas positif de demander un salaire minimum raisonnable? N'est-ce pas positif de demander que le petit ait le même traitement que le gros devant nos cours de "justice"? N'est-ce pas positif de demander que le Gouvernement-Patron ne devienne pas le Gouvernement-Législateur quand bon lui semble?

Ce conflit, pour le monde de l'Education du moins, a commencé avant la loi 25 (qui elle aussi avait une dentition d'adulte). Nous avons attendu 22 mois pour obtenir un contrat de travail. La première augmentation a été reçue après 35 mois. Avec la première convention provinciale, on a tué le dévouement qui était pourtant peu coûteux mais nécessaire. Maintenant c'est fait, on "fonctione". Pour nous, cela a commencé par un coup de force du Gouvernement et ça se termine par un abus de pouvoir du Gouvernement.

Un enseignant

il y a un an: le front commun

A contre-courant de l'affrontement syndical

Prise que je suis dans la "machine" éducative, il m'arrive d'en avoir "ras-le-bol". D'une part, parce qu'on nous a appris à ne pas nous interroger au-delà du traditionnellement convenu; parce qu'on nous a appris à ne pas penser à ce qui pourrait nous amener en dehors des structures établies; parce qu'il nous faut savoir se comprimer à partir de ce qui existe (créer avec rien ou peu de choses).

Dans l'institution privée, la contestation des structures dérange les autorités qui brandissent l'argument de "l'école publique" (v.g.: "si tu étais dans le secteur public, tu ne parlerais pas ainsi!").

Pis encore est l'asservissement quand ceux-là même qui sont en place étouffent nos revendications au nom de Jésus-Christ.

Alors, combien de fois me suis-je dit: "ça ne sert à rien de vouloir enseigner, éduquer dans ces conditions!" (classes de 34 élèves, locaux étroits, inexistence de matériel didactique, etc.)

On a développé "l'esprit de pauvreté" en nous. Et pourtant, il n'y a pas de pire milieu d'indifférence face à l'action du Front Commun que le secteur privé de l'enseignement. Et pour cause, puisque ce sont les autres (ceux du secteur public) qui peuvent se battre pour changer nos propres structures. Autre forme d'esclavage auquel il faut se soumettre. L'on regarde le déroulement de l'affrontement syndical en spectateurs passifs. Les syndiqués sont pour nous des "sauveurs", parce que notre machine, qui n'en est pas une, ne nous permet pas d'affronter la mort en vue d'une résurrection. Massivement ou individuellement, rien ne permet l'action d'affrontement.*

Sur place, comment alors supporter l'action du Front Commun sinon au fond de son coeur, en secret et en y mettant une sourdine? Comment supporter l'action du Front Commun sinon en se disant que ce n'est pas notre affaire, que ça ne nous regarde pas? Comment supporter l'action du Front Commun sinon en se disant que ce n'est pas notre problème, que nous ne sommes pas concernés?

*

panorama d'un conflit

été obligé de faire des concessions, comme contre-partie à la répression législative et judiciaire à laquelle il s'était adonné antérieurement. De proposition jugée utopique et excessive, le minimum hebdomadaire s'est inscrit désormais comme un objectif qui s'imposera peu à peu comme norme dans les négociations collectives du secteur privé. Il servira sans doute à déterminer pour quelque temps le barème du revenu familial minimal.

Mais cette victoire ne peut effacer ce qui a pris l'allure d'un échec, à savoir le recul face au raidissement du pouvoir. En effet, dans les heures dramatiques qui ont suivi la promulgation de la loi 19, le Front commun s'est engagé dans une opération de repliement. Il est vrai qu'un sondage rapide donnait une certaine assurance quant à l'appui des syndiqués, mais, par prudence, les trois présidents ont néanmoins préféré reculer. Ce geste laissait voir qu'en fait ce n'est pas d'abord l'affrontement direct avec le pouvoir qu'ils recherchaient, mais simplement une véritable négociation. Et c'est pour obtenir cette négociation qu'ils avaient eu recours à la grève.

L'opération de repliement est apparue comme un échec. Or la majorité silencieuse ne pardonne pas aux vaincus. Le ressac populaire s'est fait aussitôt sentir, entérinant le processus de répression dans lequel l'Etat s'était engagé. On avait eu peur des syndicats, mais maintenant que le danger était passé, on ferait payer cher cette peur. Déclenché en mai, le mécanisme de la répression ne s'est pas encore arrêté, comme le démontrent les poursuites contre les enseignants et surtout l'ineffable projet de loi 89, qui rappelle les jours les plus sombres de l'ère duplessiste.

Le demi-échec du Front commun provient peut-être du fait qu'on ait commis l'erreur d'aller à la fois trop loin et pas assez loin. Trop loin, en bravant des injonctions dont sans doute la légitimité sociale était douteuse, mais dont l'irrespect heurtait la conscience légaliste de milliers de citoyens. Trop loin pour un zèle syndical à bout de souffle et qu'énervaient inutilement les déclarations fracassantes sur le système qu'on disait vouloir casser. Trop loin, compte tenu de la loyauté douteuse de certains leaders plus intéressés à flirter avec le pouvoir qu'à mener à bonne fin le combat entrepris.

La désobéissance civile n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire du syndicalisme. Comme le rappelait Michel Chartrand, le syndicalisme a grandi dans l'illégalité. C'est de cette façon d'ailleurs que de nouvelles libertés voient le jour. Même pour un chrétien, la désobéissance civile n'a rien d'incongru. Dans un document récent, publié à l'occasion du dixième anniversaire de *Pacem in terris,* le cardinal Roy souligne qu'elle peut, en certains cas, constituer un devoir moral. Les lois entérinent le statu quo. Souvent elles n'intègrent les valeurs et les aspirations nouvelles que sous la pression des événements. La désobéissance civile peut simplement démontrer que la loi ne recouvre plus la légitimité morale.

Mais la stratégie de la désobéissance civile requiert un maniement délicat. La moindre erreur peut s'avérer fatale. Quand on s'engage dans une épreuve de force avec le pouvoir, il faut aller jusqu'au bout. Ce qui voulait dire en

tant toute son espérance? Nous l'appuyons en "cachette", tout en croyant que la lutte menée aujourd'hui entrainera la mort à petit feu des institutions privées qui vont, par leur présence et leur action, à l'encontre du développement culturel et social de masse auquel nous tendons tous.

Bref, je crois que, tant qu'il y aura des institutions privées pour recevoir les enfants des têtes dirigeantes du ministère de l'Education, ces derniers ne seront pas mis en situation de favoriser une politique d'éducation de la masse. Il est à noter que les écoles privées sont subventionnées à 70% et parfois à 100%.

Enfin, l'enseignant du secteur privé, qui veut appuyer le Front Commun, pense à lâcher son école. Pour lui, encourager le maintien de l'institution privée, c'est aller à contre-courant de l'affrontement syndical.

** N.B. Les avantages acquis par les enseignants syndiqués nous sont automatiquement accordés.*

Une enseignante
du secteur privé

il y a un an: le front commun

Le syndicalisme au Québec se porte bien, merci

Aussi bizarre que cette affirmation puisse sembler, elle n'en est pas moins exacte: le syndicalisme ressemble à un adolescent en pénitence qui mûrit son choix, à savoir s'il doit continuer ou pas à vouloir changer les structures actuelles de notre société.

Il est acculé à un choix qu'il aura à assumer d'ici la fin de la présente décennie: le syndicalisme de combat ou le syndicalisme d'affaires américain.

Son choix est difficile à faire à cause des pressions qu'exercent les possédants pour contrer le mouvement naissant. Les pressions des élites vont, bien sûr, dans le sens du syndicalisme d'affaires, puisque ce dernier ne met pas en danger le système social lui-même. Pour arriver à ses fins, l'élite bénéficie de l'appui de toute l'organisation capitaliste nord-américaine, qui détient les fonds qu'il faut investir afin de maintenir le rythme de la croissance industrielle qui, de toutes façons, est déjà condamnée à s'autodétruire.

Une des premières difficultés contre laquelle se butent les centrales syndicales est l'indifférence du public (incluant les syndiqués eux-mêmes), entretenue par l'idéologie dominante. On amuse le peuple avec du pain et des jeux pendant qu'on met ses chefs à l'ombre. Par toutes sortes de moyens on lui raconte qu'il ne faut pas mêler la politique et le syndicalisme pendant qu'à coups d'injonctions l'élite cogne sur le syndicalisme et qu'on juge politiquement des travailleurs en faisant croire qu'ils sont des coupables de droit commun.

Le rapport Fantus est plus qu'éloquent à ce sujet. Ce qu'on craint, ce ne sont pas les revendications salariales à court terme, mais les revendications sociales qui remettent tout en cause.

Cela explique entre autres l'acharnement de la petite élite politico-bourgeoise contre la CSN qui fut la première centrale à s'engager dans le domaine politique. Qu'on songe à la scission CSD, arrangée de toutes pièces avec la complicité d'éléments extérieurs au monde syndical. Qu'on songe aussi au retrait de la S.F.P.Q., préparé par des antisyndicalistes et hautement favorisé par les employeurs.

Aujourd'hui, une autre grosse bagarre se dessine déjà: ce sera la bataille des communications sociales qui ont toujours été le fief des possédants. Les travailleurs de CKRS le savent et sont préparés en conséquence. L'élite ne veut pas que les communications lui échappent. Elle sait que son pouvoir en dépend.

Ce pouvoir unilatéral lui permet de dresser les syndiqués les uns contre les autres (v.g. construction) en les divisant pour mieux régner. Les technocrates au service de la minorité possédante voient d'un mauvais oeil la naissance éventuelle d'un mouvement syndical authentiquement québécois. Ils ne reculeront devant rien pour retarder cet avènement, par ailleurs inévitable à cause de la politisation des leaders syndicaux qui orientent le mouvement.

La solution passera par l'éveil de la conscience politique de tous les travailleurs qui, malgré les Yvon Dupuis et autres aboyeurs de même acabit, finiront par réaliser que la vie de notre communauté, c'est d'abord la leur et qu'il faut jeter par-dessus bord ce qui fonctionne à l'encontre des intérêts de toute la collectivité.

Un syndiqué de la Fonction publique

panorama d'un conflit

l'occurrence, non pas la destruction de l'Etat, mais simplement l'ébranlement du groupe politique agrippé au pouvoir. L'objectif du Front commun n'était pas et ne pouvait être de renverser l'ordre social, mais aurait pu être, tout au plus, de jeter à terre un parti politique dont les connivences avec les forces économiques dominantes, étrangères autant qu'indigènes, est un fait notoire.

Soumis à la pression d'une opinion publique paniquée par les faiseurs d'opinion, pas entièrement rassurés au sujet de la fidélité des troupes, affaiblis par la désertion des trois D, les trois présidents risquèrent une dernière manoeuvre en réclamant un mandat spécial de résistance à la loi. Ce succès remporté, ils décidèrent de faire marche arrière, laissant le champ libre à l'adversaire. Après s'être aventurés trop loin, ils refusaient d'aller assez loin. Ce fut la défaite et la débandade.

Il y a dans l'évaluation qui précède, moins un reproche que la critique d'une stratégie, critique rendue facile avec le recul des événements, mais qu'il était sans doute impossible de formuler au moment où se vivait l'affrontement avec le pouvoir. Harcelés de toutes parts, obligés de combattre la force pluriforme du pouvoir et de ses ramifications multiples, privés de l'appui de groupes qui, tels les universitaires, se tenaient prudemment à distance du conflit, hésitants à demander un nouvel effort à leurs militants épuisés, les trois leaders ont préféré reculer. Ce fut, semble-t-il, une erreur. Certains pourront aussi affirmer que, dans la situation concrète où combattait le Front commun, c'était un repli stratégique, rendu nécessaire par les circonstances.

Avouons que les mois qui ont suivi la débandade du Front commun semblent confirmer en partie cette dernière hypothèse. La passivité des syndiqués, l'indifférence notoire de milliers d'entre eux face à l'emprisonnement des trois présidents, leur incapacité de comprendre la signification historique des événements de mai, le sentiment d'impuissance des militants, autant de symptômes qui laisseraient croire que l'expérience du Front commun avait atteint un point-limite qu'il eût été imprudent de franchir.

Le ressac

Depuis mai 1972, le syndicalisme québécois vit sur la défensive. La répression ne semble pas avoir atteint son terme, du moins à juger par la présentation du projet de loi 89. Il est possible, en revanche, que l'antisyndicalisme notoire du gouvernement engendre à la longue des effets contraires à ceux qu'espèrent ses instigateurs. A force d'être vilipendés, attaqués et écrasés, les travailleurs vont peut-être réaliser sans aucune hésitation qu'ils ne doivent rien attendre du régime libéral actuel et qu'ils ne doivent compter que sur leurs propres moyens. Quant à la politisation dont on leur fait reproche, elle ne devrait normalement que s'accentuer. Rien comme les coups de matraque du pouvoir politique pour se politiser soi-même.

Les préjugés à l'endroit du syndicalisme semblent avoir atteint tous les milieux. L'université n'y fait pas exception. Un sondage récent, effectué à l'Université Laval laisse songeur. La majorité des professeurs qui ont répondu au sondage se sont prononcés contre la libération des trois présidents! Certains,

Physiquement libre, moralement emprisonnée

En tant que militante syndicale, la lutte du Front Commun a été pour moi une expérience peu ordinaire. Au départ, nous avions presque tout le monde contre nous; les gens ne pouvaient comprendre, à cause de la publicité trompeuse du gouvernement, les vraies raisons de notre lutte. Heureusement, en discutant avec un grand nombre de personnes, nous avons réussi à leur faire comprendre que notre lutte ne s'étendait pas seulement aux employés du secteur public, mais par contre-coup à tous les travailleurs. Le conflit a été dur pour tout le monde, mais il n'est pas vraiment terminé et il ne le sera pas tant et aussi longtemps que les trois présidents de centrales seront incarcérés. Des "politicailleux" ou juges, appelez-les comme vous voudrez, ont décidé qu'ils avaient enfreint la loi, mais quelle loi? On nous avait donné le droit de grève et on s'imagine que les travailleurs vont se le laisser enlever par des injonctions émises avant le début de la grève. Marcel Pépin est coupable de quoi? Aurait-il pu à lui seul garder 110,000 travailleurs dehors contre leur gré? Si oui, il est plus fort que le gouvernement! ! ! Il n'a fait que respecter le mandat que nous lui avions donné. Personnellement, je suis physiquement libre, mais moralement emprisonnée. Nos gars et nos filles sont de plus en plus conscients que le syndicat est actuellement leur seule arme contre le gouvernement et le capitalisme. Toutefois les travailleurs ne sont pas encore suffisamment conscients de leur force collective, de ce qu'ils pourraient faire s'ils se tenaient tous debout et unis. Les syndicats ne pourront jamais être trop forts, ils sont formés de travailleurs; aussi bien dire alors qu'à un moment il est dangereux que le peuple devienne trop fort! Le peuple québécois n'oubliera pas ce qui s'est passé depuis trois ou quatre ans.

Une militante syndicale
(secteur hospitalier)

il y a un an: le front commun

Plutôt un échec qu'un succès

Il est encore très tôt pour juger l'ensemble de la situation et les conséquences réelles de l'aventure du Front commun.

L'expérience québécoise d'un front commun syndical, même si elle était prometteuse au départ, s'est avérée, semble-t-il, plutôt un échec qu'un succès. L'union des forces syndicales en présence était fragile. Les objectifs poursuivis par chacune des parties constituantes ne se ramenaient pas à un objectif global valable pour la totalité de la société québécoise. La douloureuse division au sein de la CSN illustre bien cet état de fait.

Un an après, il est facile de remarquer un durcissement dans les relations entre le gouvernement et les centrales syndicales. Des deux côtés, des gestes extrémistes ont été posés. Du côté de nos gouvernants, une certaine radicalisation jusque dans des gestes de répression excessive après une longue période de tolérance. Les syndiqués pour leur part ont certes porté des coups irréfléchis, encouragés d'ailleurs par des propos ou des paroles sans nuances de leurs chefs. Des exemples proches de nous: l'incendie du pavillon des convalescents à l'hôpital de Chicoutimi et les cocktails Molotov au poste CKRS de Jonquière.

Les rapports entre employés et patrons ont subi de sérieuses détériorations à la suite de ces événements. Un attitude assez générale de non-confiance envers l'employé se manifeste chez beaucoup de patrons ou cadres. On exerce un contrôle plus grand et on exige des "signatures" ou des "preuves" dans certains cas. En réaction chez les employés, les enseignants par exemple, on fait une certaine grève du zèle, i.e. qu'on s'acquitte "professionnellement" de la tâche. Les activités parascolaires en souffrent d'autant. Les syndiqués se sentent brimés dans leurs droits et sont inquiets. Ils ne savent pas trop com-

dans leur feuillet de réponse, y sont allés de commentaires obscurantistes et agressifs qui disent beaucoup sur leur niveau de conscientisation sociale.

Le résultat d'un tel sondage semble en fait confirmer le point de vue de ceux qui affirment que l'Université, considérée globalement, est moins un bastion de la pensée critique et réformiste qu'un prolongement scientifique et culturel de l'Establishment capitaliste. La myopie sociale de certains universitaires rivalise avec celle d'un Yvon Dupuis et d'autres réactionnaires de la même école. C'est entretenir une mystification que de représenter l'Université d'abord comme un milieu où fermentent les idées avancées. Le conservatisme y entretient de solides racines. Les travailleurs québécois rêvent en couleur lorsqu'ils imaginent que de l'université viendra un vent réformiste qui les soutiendra dans leur projet de création d'une société nouvelle.

Les réussites du Front commun

Des erreurs de stratégie et les contrecoups qu'il faut encaisser n'effacent pas les gains enregistrés par le Front commun. Car il y en a eu, indépendamment d'avantages d'ordre salarial.

L'expérience du Front commun ne se résume pas à une défaite. Outre les gains monétaires obtenus, nombreux sont les avantages qui concernent les conditions de travail. Beaucoup reste à faire, cela va de soi, surtout si on pense que, dans la pratique, la détermination des conditions de travail, pour une grande partie du secteur public et parapublic, sera unilatéralement décidée par l'Etat d'ici 1975.

En lui-même, le regroupement de travailleurs de mentalités et d'occupations les plus diverses, sous le seul titre de travailleurs, est sans doute un événement d'importance et un succès. Cols blancs et cols bleus, professionnels et techniciens, employés de soutien et professeurs de CEGEP, enseignants, fonctionnaires et préposés à la voirie se sont unis, en tant que travailleurs, en tant que gens ordinaires, ceux dont le travail est le seul apport et la solidarité leur seule force.

L'importance de ce regroupement a été mieux perçue en province que dans la métropole où la grève a gardé des dimensions modestes, ne serait-ce que par suite de l'abstention des enseignants. C'est pourquoi elle a échappé à l'attention de beaucoup d'analystes et de commentateurs que l'esprit insulaire rend peu sensibles aux événements qui se déroulent en dehors de la métropole.

En province, il en fut autrement. Ici et là, la grève s'est transformée en fête populaire. Si parfois la fête a mal tourné, c'est par suite d'interventions de personnes hostiles aux travailleurs ou étrangères au conflit. A Sept-Iles, Thetford, Rouyn et dans quelques autres villes de dimension moyenne, toute la collectivité a vécu le phénomène du Front commun. A Thetford, des mineurs sont venus se joindre aux enseignants, geste significatif quand on sait comment dans le passé les enseignants furent loin de toujours se montrer solidaires des mineurs. Là et ailleurs, les notables se sont tenus cois et ont accepté volontiers de

panorama d'un conflit

coopérer pacifiquement avec les grévistes. Ils réalisaient que pour quelques jours la population avait décidé de faire l'essai de la démocratie gouvernante.

Un geste à la fois spontané et significatif posé par les grévistes fut, en quelques endroits, l'occupation des petites bastilles, c'est-à-dire la prise en charge des postes privés de radio et de télévision. Engagés dans la lutte, les syndiqués avaient vite compris que sans une information suffisante, la solidarité ferait défaut et qu'on se dirigeait vers un échec. Or, en beaucoup d'endroits, les postes privés se distinguent par les traits suivants:

—Situation de monopole ou de quasi-monopole;
—information déformée ou absence d'information sérieuse;
—hostilité à l'égard des syndicats;
—servilité envers les forces économiques dominantes;
—mentalité autocratique comme si au lieu d'être des gestionnaires d'une propriété collective, celle des ondes, les directeurs étaient les propriétaires absolus; donc conscience bien peu vive de leur devoir comme responsables d'un service public;
—tendance à maintenir leur clientèle dans un état de sous-développement culturel et politique;
—tendance à faire fonction d'anesthésiants de la conscience collective.

L'occupation des postes privés de radio et de télévision fut un geste illégal, mais qui revêt une certaine légitimité sociale, dans le contexte particulier qui est celui de petits centres où l'information locale joue un rôle indispensable. S'en tenir à la stricte légalité eût été, en l'occurence, se condamner à l'inefficacité.

Nous, les gens ordinaires

Il est des slogans, des mots de passe qui véhiculent un contenu idéologique et psychologique très dense. Tel fut le cas du *Nous, les gens ordinaires,* dont les syndiqués du Front commun ont fait leur devise. Il est sans doute difficile d'évaluer la proportion de ceux qui ont perçu la profonde signification de ce cri de ralliement. Nul doute que chez un grand nombre, il a à la fois catalysé le processus de conscientisation et ensuite exprimé celle-ci. La formule dit bien, de façon condensée, ce qui définit le travailleur syndiqué, face à ceux qui se rallient à la trilogie de l'avoir, du pouvoir et du savoir. Pourvoir pluriforme auquel s'identifient beaucoup de gens, aussi ordinaire que les autres, mais que la mentalité et les intérêts rallient à ceux dont ils transmettent les ordres.

Dans la crise de mai, ce pouvoir a révélé ses multiples facettes. Il est significatif que spontanément des conseils d'administration d'écoles, de services hospitaliers, de CEGEP aient révélé leur solidarité avec le pouvoir politique, ne soupçonnant même pas que leur tâche spécifique aurait pu être de servir de médiateurs entre des groupes de grévistes et le gouvernement. Habitués à transmettre des ordres reçus d'en haut, serviles dans l'exercice de leur pouvoir, rouages dociles dans un processus généralisé de satellisation, ils ont fonctionné de façon unidirectionnelle, surpris par la suite d'avoir perdu la confiance des travailleurs de leur secteur. Sans le savoir, ils ont fait une option politique et

ment signifier leurs justes revendications. Le syndicalisme, pour eux, est en danger. Ils cherchent par quels moyens ils pourraient le sauver face à des gouvernants décidés à l'affaiblir. Serait-il réaliste d'affirmer que le feu couve sous la cendre et que des bombes à retardement s'installent ici et là?

Une autre constatation à faire, celle de l' ''idéologisation'' des syndicats, de la CSN surtout, avec les conséquences normales: la ''dictature'' des chefs et l'émiettement des forces.

Une dernière affirmation: aujourd'hui le gouvernement est devenu le lieu privilégié de nos frustrations et défoulements. Il y a quelques années, c'était l'Eglise.

Par conséquent des rapprochements sont à faire dans nos milieux; des groupes d'élucidation et de réconciliation sont à constituer. Du travail donc pour les chrétiens et pour les hommes de bonne volonté décidés à s'engager sur le terrain des conflits.

Un prêtre-enseignant de Chicoutimi

il y a un an: le front commun

Le syndicalisme, j'y crois, mais bon dieu !

Mon appréciation sur la lutte du Front commun . . . Pour la première fois, peut-être, dans l'histoire du Québec, on faisait équipe et on s'embarquait à fond dans une lutte commune. L'audace était grande mais l'enjeu en valait la peine. C'était une "Force". On envisageait une négociation de taille et ce, par le biais d'une expérience unique: des hommes réunis par un quelque chose d'articulé, le Front commun. C'était un dynamisme nouveau, c'était un levier permettant de soulever la masse, de la sensibiliser, de la conscientiser. Or, rien de tout ceci ne s'est produit. On imagine les conséquences. Les structures et les cadres du syndicalisme s'effondrent, le spectre constant d'une injonction, d'un coup de matraque, d'une répression organisée poursuit chacun. La liberté par le biais de la démocratie, c'est l'incapacité d'agir. Parler, demander, agir, faire valoir, c'était engendrer le mépris des Québecois, des installés. Seul le gouvernement peut exercer ces pouvoirs. C'est le départ d'une répression exercée, concertée, contre un peuple petit, voulant se libérer. C'est là que se trouve l'agression initiale, mais on n'a pas réussi à passer le message et on n'a même plus le goût maintenant de le chuchoter.

On emprisonne les chefs syndicaux. La politique est habile! Non, le pouvoir est habile, devrais-je dire. La psychologie de la peur, nos grands, eux, ils connaissent ça. L'ordre social, ça se fait en imposant des silences, en évitant des manifestations, en baillonnant, en emprisonnant même . . . C'est l'opium qu'il faut pour bien goûter la paix, pour avoir la paix. La population n'a plus peur, les gros méchants sont enfermés et bien enfermés . . . Durant ce temps, on se donne un certain prestige. Faire l'aveu d'une certaine impuissance, ce n'est bon que pour les syndicats, les syndiqués. Les grands, les vrais "cheufs", eux, se gavent de déclarations de principe. Le peuple le veut, on en fait et on sait que ont contribué à politiser, à l'intérieur des institutions, un conflit que l'intervention du gouvernement politisait de façon globale au départ.

La crise de mai a démêlé les allégeances, les familles spirituelles, les options politiques, les allergies. On a mieux discerné ceux qui se définissent par l'apport direct de leur travail et ceux dont le travail consiste à gérer des biens, contrôler les lieux de décisions, exercer le pouvoir. Les intérêts des deux groupes (deux classes, diraient certains) ne sont pas irréconciliables, mais à condition que l'exercice du pouvoir ne monopolise pas un éventail de privilèges, de droits particuliers utilisés au profit de groupes restreints. Or en pratique, c'est ce qui se produit, ce qui entraîne *de facto* l'émergence d'une situation conflictuelle. La théorie de la participation ne sert souvent qu'à cacher ce clivage social entre ceux qui contrôlent les pôles de décision et les autres.

Rien comme une grève pour démontrer la valeur sociale et économique du travail. Quand les gens ordinaires refusent de travailler, le système ne fonctionne plus. Les fameux capitaux, les mécanismes de production, les grands organigrammes, les projets des planificateurs tournent dans le vide, comme un moulin qui n'a plus de blé à moudre. Essentiel cet apport des gens ordinaires, au point qu'on doive légiférer pour leur ordonner de reprendre le collier. Et dire que, selon monsieur Bourassa, l'avenir est dans les capitaux! Dire qu'on a réussi à convaincre des milliers de travailleurs que c'était une faveur, une grâce qu'on leur accordait en leur permettant de travailler. La grève, c'est un langage qui révèle les travailleurs d'abord à eux-mêmes, ce qu'ils représentent comme artisans du mieux-être social.

Plusieurs syndiqués n'ont pas compris la signification du *Nous, les gens ordinaires,* ni celle de cette protestation collective qu'est la grève. Héritiers d'une longue tradition coloniale, nés pour un petit pain, familiers avec la pauvreté et inquiets de la voir réapparaître, accoutumés à l'obéissance et à la résignation, plus désireux de sécurité que de liberté, ils se méfient de leur propre force collective, ils craignent aussi la riposte de ceux qui contrôlent l'avoir, le pouvoir et le savoir. Ils ne sont pas encore prêts à tenter l'aventure qui permettrait de passer progressivement d'une démocratie formelle à une démocratie concrète et sociale, de la démocratie gouvernée à une démocratie gouvernante. Le projet de rapatrier la démocratie n'a pas encore rejoint la masse des travailleurs. Chez les militants, il a fait néanmoins son petit bout de chemin, grâce au travail d'animation socio-politique entrepris en ces dernières années.

Nous, le monde ordinaire a exprimé en partie une réalité, en partie un mythe. Car les syndiqués du Front commun n'ont pas réussi à intéresser à leur cause et au projet social qu'ils proposaient, de larges secteurs composés de gens ordinaires: des travailleurs non-syndiqués, des économiquement faibles, des assistés sociaux, etc. Chez ces catégories, le mouvement de mai a provoqué de l'inquiétude, voire de l'hostilité. Le Front commun n'a pas su faire passer son message. Tâche d'autant plus difficile que les faiseurs d'opinion se sont employés à discréditer ce message et à semer la panique chez des citoyens qui auraient dû normalement appuyer le Front commun. On comprend mieux ici la justesse de la position de leaders qui, à l'instar du président de la CSN, ont vou-

panorama d'un conflit

ça réussit. On élimine les tapageurs, les faiseurs de trouble; on rétablit l'ordre, le peuple le veut; on aliène; on endort le peuple; le peuple dort, l'ordre règne. On décapite les syndicats, le peuple le veut. On obéit, le peuple est rassuré. On réussit tellement que tout semble bien aller aux yeux du peuple. Toute critique, aussi positive qu'elle soit, toute participation, aussi effective qu'elle soit, toute intervention, aussi efficace qu'elle soit, est diluée à un point tel qu'on ne les voit pas. On perd le sens de la préoccupation, du courage, de l'imagination. On nous en "passera des sapins", on ne lèvera même plus les yeux pour les voir.

Qu'osse ça donnerait?!

Et, durant ce temps, ceux qui avaient le courage de la participation, de l'intervention, du dynamisme, du "dire", ils l'ont encore le courage de participer, différemment bien sûr, mais de participer par un acte héroïque, celui d'essayer d'insuffler encore l'espoir. C'est un acte de foi sans matraque, qui ne doit pas laisser indifférent si le peuple n'est pas trop "anesthésié" ou écrasé.

Le syndicalisme, j'y crois, mais bon dieu! ce qu'il faudra changer des choses.

Un leader devrait avoir à réfléchir sur le sens de la personne, la liberté d'expression, la justice sociale, l'attachement aux idéaux démocratiques, le climat propice aux développements d'actions à poser, le respect d'un mandat reçu. Ce devrait être l'homme capable de rassembler autour de lui les nouvelles forces qui surgissent, les forces socialistes, sans exclure les forces démocratiques plus traditionnelles; ce devrait être l'homme d'une certaine prudence et d'une audace certaine, l'homme des communications.

J'ai dit, au début, "devrait réfléchir". Après, il devra agir, capable de dire, de communiquer en INVENTANT des formes nouvelles de communications.

Le syndicat s'affaiblit, il devrait militer davantage . . . Il serait peut-être fort de ses faiblesses dans un avenir rapproché.

Qu'on s'en prenne aux juges et au gouvernement, grands dieux, oui!

Les syndicats manquent d'humilité . . . Qu'ils aillent ailleurs voir, alerter, chercher conseil . . . ils jouent trop facilement les donneurs de leçons sans tenir compte des expériences des autres, réussies en prenant des voies différentes.

Il faut toujours être un pas en avant du peloton, mais non une avant-garde coupée de la masse du peuple.

Une enseignante

Mon syndicat: un faux frère

J'ai beaucoup apprécié le courage du Front commun, mais mon syndicat, le S.F.P.Q., m'a déçu.

Je considère qu'aucun travailleur digne de ce nom devrait se présenter au travail même une minute pendant que ses chefs sont emprisonnés par les fascistes libéraux.

Mon syndicat était une partie très importante de ma vie et ma raison d'être avant sa désaffiliation de la CSN. Maintenant, je le considère comme un gros zéro et un faux frère face aux autres travailleurs.

Le syndicalisme est la seule force capable d'empêcher le gouvernement d'aller trop loin . . . Je considère les juges comme des pantins du fascisme. La lutte devrait s'intensifier de jour en jour.

Un fonctionnaire provincial

il y a un an: le front commun

J'apprécie l'emprisonnement des trois présidents

Je suis entièrement d'accord avec le gouvernement en ce qui concerne l'arrêt du mouvement que les 3 chefs syndicaux ont élevé contre lui. Il est impensable de se sentir gouvernée par un pouvoir révolutionnaire.

J'apprécie l'emprisonnement des 3 présidents et le gouvernement doit exiger qu'ils subissent leur sentence jusqu'au bout.

Au début j'étais en faveur du syndicat mais actuellement pour moi, je crois que ça n'a plus d'importance. Je le paie parce que je suis obligé. Surtout du côté "sécurité d'emploi", il est impossible dans la menuiserie de satisfaire ce besoin. Un entrepreneur ne paie pas son homme à rien faire. De même on ne construit pas pour le plaisir de construire. Quand il n'y a pas de travail on n'y peut rien.

Je peux quand même mentionner qu'en général, puisque je me libère du pouvoir de mon propre syndicat, les syndicats sont trop faibles. Aucun n'a encore réussi, dans les négociations, à retirer un bénéfice total, c'est-à-dire à atteindre tous les buts qu'il voulait réaliser.

Je ne crois pas, par contre, que les syndicats doivent s'en prendre aux juges et au gouvernement parce que si celui-ci donnait toujours aux syndicats ce qu'ils veulent obtenir, il n'y aurait plus de limites et ils exigeraient toujours davantage.

Un ouvrier de la construction

lu privilégier le travail de conscientisation populaire et d'information socio-politique; effort que d'autres dirigeants syndicaux n'ont malheureusement pas compris et se sont évertués à saboter.

Une autre préoccupation de monsieur Pepin a été de sensibiliser, grâce au deuxième Front, les travailleurs syndiqués aux problèmes des économiquement faibles, aux politiques de bien-être, etc. Or, il faut l'avouer, cette tentative s'est soldée en partie par un échec. Beaucoup de gens dits ordinaires et qui militaient dans le Front commun sont loin d'avoir démontré leur solidarité avec les plus déshérités, les chômeurs, les assistés sociaux, etc. Les syndiqués colportent aisément les préjugés qu'entretiennent les bourgeois contre les pauvres. Chez beaucoup d'entre eux, on n'a qu'une vague idée des graves problèmes socio-économiques que doivent affronter les assistés sociaux. Peut-être que si le monde ordinaire syndiqué était plus attentif aux problèmes du monde ordinaire non-syndiqué, la solidarité jaillirait spontanément en période de crise.

En revanche, il est à souhaiter que de l'extérieur l'on comprenne mieux les revendications relatives aux conditions de travail émanant de groupes dont certains, tels les enseignants, jouissent d'un niveau économique décent. Le public sousestime l'importance du travail accompli par le personnel enseignant et hospitalier ordinaire, les difficultés inhérentes au travail de ces personnes, les problèmes humains qui résultent d'un climat de travail où prédominent la surveillance tâtillonne, l'autoritarisme et l'arbitraire. Les principaux artisans de la réforme scolaire, à savoir les enseignants, sont privés de tout pouvoir de décision et sont souvent l'objet de suspicion dès qu'ils veulent inventer, créer, penser par eux-mêmes. Dans le secteur hospitalier, l'efficacité du service et de la présence aux malades sont assurées par des personnes qui n'ont qu'un rôle de subalternes et n'ont pratiquement rien à dire dans l'aménagement de leurs conditions de travail. Comment prétendre assurer les services essentiels dans un système où les personnes dont une collaboration volontaire de tous les instants est souhaitée, sont soumises à des horaires de travail épuisants, brimées dans leurs droits de travailleurs syndiqués et exclues des formes les plus élémentaires de participation et d'autogestion?

Vers un nouveau départ

Le mouvement syndical est au creux de la vague. Mais il ne restera pas là. Des signes de résurgence se manifestent déjà. Les maladresses du pouvoir contribuent à cette résurgence. L'emprisonnement des trois présidents, les poursuites contre les enseignants et le projet de loi 89 sont des armes à deux tranchants. A court terme, de telles méthodes peuvent terroriser, accentuer le sentiment d'impuissance, démobiliser les troupes. A long terme, d'autres effets sont à prévoir. On le sent déjà.

Une nouvelle stratégie syndicale est en train de s'élaborer. Il est souhaitable d'y trouver certaines caractéristiques qui sont des garanties de progrès en profondeur et de succès.

Il faut souhaiter que l'on donne une grande diffusion au travail, trop souvent négligé dans le passé, de conscientisation de la base. Dans le tourbillon de la

panorama d'un conflit

crise de mai, des militants n'ont pas su réagir, interpréter l'événement, amorcer les initiatives qui s'imposaient sur le terrain. L'information a fait gravement défaut dans certains secteurs. Ce manque de communication a parfois donné l'impression que les luttes syndicales sont des batailles d'officiers et de généraux. Il ne suffit pas de parler et de combattre au nom d'une masse de travailleurs. Il faut que ces derniers s'identifient à la lutte entreprise, sachent pourquoi et comment combattre. On décèle, au sein du mouvement syndical, des ruptures de communication qui rappellent celles qui isolent les représentants du pouvoir politique des citoyens. Le mouvement syndical ne peut se permettre une telle faiblesse.

Communiquer une idéologie, une vision d'un monde à bâtir, le projet d'une société à inventer est aussi une tâche importante. Le refus de l'idéologie, tel que proposé par la CSD, est un retour en arrière. En fait, ce refus camoufle l'adhésion à une idéologie non explicite, celle d'un libéralisme dépassé. Croire à la participation des travailleurs, cela implique de faire confiance à leur intelligence, reconnaître qu'eux aussi ont besoin de discerner les finalités qui commandent le travail et l'activité sociale dans son ensemble. Participer au savoir qui inspire le combat social est une condition de libération.

Cet objectif n'est pas facile à atteindre, surtout dans les secteurs où des conditions pénibles de travail et de vie encouragent l'absentéisme aux réunions et la passivité intellectuelle. Il faut souhaiter le jour où, à l'intérieur même de l'horaire de travail, il sera possible aux syndiqués de se rencontrer, de réfléchir sur leurs problèmes, d'amorcer des plans d'action. Des experts se sont moqués de cette coutume que l'on a instaurée en certains pays socialistes et qui veut que, dans le milieu même de travail, à l'intérieur de l'horaire régulier, des moments soient réservés pour les réunions syndicales et des échanges entre travailleurs. C'est pourtant là un facteur d'humanisation de la tâche quotidienne. Il faut souhaiter que les syndicats l'inscrivent comme un objectif dans leurs revendications. Cela diminue la productivité, disent les experts. Au contraire, si cela augmente la qualité de la vie, on doit y voir une forme d'accroissement de productivité, humaine celle-ci.

On doit souhaiter chez les militants syndicaux moins d'initiatives tapageuses, plus d'action efficace. Les syndicats s'amusent trop à faire peur au monde. On ne peut prétendre renverser un système quand on se tient à peine debout dans sa propre maison. Le tapage n'est souvent qu'une apparence de force. Comme disait l'autre, il faudrait aller moins chez Ziebart et plus souvent chez Ti-Jos Muffler. Les slogans syndicaux ont de la couleur. Ils auront leur efficacité quand ils reflèteront vraiment la pensée personnelle des travailleurs. Autrement, le militantisme de base demeurera fragile. En attendant cette consolidation, il convient de préférer l'action discrète au slogan, la persuasion calme aux engueulades, la stratégie froide et sereine aux clameurs bruyantes.

Le mouvement syndical doit tantôt dialoguer avec les autres groupes tantôt carrément les affronter. Dans sa recherche d'une société plus égalitaire, plus humaine et où le travailleur aura priorité sur le capital, il rencontre sur sa route

Les unions et le gouvernement sont à blâmer

Je suis entré dans le syndicalisme à un âge assez avancé et je ne saurais dire que je suis un syndicaliste convaincu et ardent. Le syndicalisme a fait beaucoup de bien, même si le nombre des syndiqués est relativement petit au Québec en comparaison des autres provinces du Canada et des autres pays du monde.

Le Front commun a livré une dure lutte au Gouvernement, et à preuve, la grève qui a duré deux semaines et qui aurait pu être évitée s'il y avait eu un peu plus de compréhension entre patrons et employés. D'ailleurs cette grève n'a rien réglé puisqu'il a fallu retourner à la table des négociations. Le Front commun a été organisé pour consolider les forces syndicales et l'initiative a sans doute réussi puisque les conventions signées jusqu'à maintenant sont favorables aux syndiqués. La question du droit de grève est fort controversée. Beaucoup prétendent que ce droit ne devrait pas exister; le Québec est une des rares provinces à en profiter. Aux Etats-Unis, il n'en est pas question.

Quant à l'emprisonnement des trois leaders syndicaux, personne ne s'attendait à une sentence aussi sévère, et personnellement je crois qu'elle est trop sévère. On aurait pu leur donner tout au plus un mois de prison. Mais que voulez-vous, les chefs ont bravé la loi, il fallait qu'ils s'attendent à recevoir une sanction. Il est réellement déplorable que toutes ces choses se soient produites. Les unions comme le gouvernement sont à blâmer. On ne laisse pas pourrir des conflits durant deux ans. Tout problème a une solution, il s'agit de la trouver. Les négociations devraient se poursuivre à longueur d'année. Par exemple, il serait temps de commencer à négocier la prochaine convention collective.

Un syndiqué de la Fonction publique

il y a un an: le front commun

On parviendra à rien seul

La lutte du Front commun fut une lutte très valable jusqu'à un certain point car c'était le moyen le plus puissant que l'on pouvait utiliser pour venir à bout des puissances gouvernementales et financières.

Mais je crois que le Front commun manquait de planification et de préparation, bien que longtemps préparé. Les prévisions étaient encore trop limitées. A un certain moment, les moyens de pression ont fait défaut, ce qui à mon avis a provoqué un relâchement et peut-être un manque de confiance chez les syndiqués moins convaincus.

On peut aussi reprocher le manque d'information aux travailleurs avant le début du combat. Je crois que trop de travailleurs étaient ignorants de l'ampleur de ce mouvement, ce qui fit que le Front commun n'a pas vraiment eu la puissance qu'il aurait dû avoir.

L'emprisonnement des chefs syndicaux est ridicule et honteux, car bien des criminels dangereux jouissent de libérations conditionnelles mettant en danger la vie de braves citoyens, et ils sont même dans certains cas sous la protection des personnes influentes des milieux politiques. Ces condamnations mettent sérieusement la stabilité sociale en danger car, en créant ce précédent, la justice du Québec a fait preuve de faiblesse. Ne sachant plus s'en sortir, elle a agi d'une façon inconsciente pour mâter les chefs.

Aujourd'hui le gouvernement et sa supposée justice regrettent sûrement ce geste, mais n'ont pas le moyen de s'en sortir sans s'humilier et sans amoindrir leur prestige. De cela il en résultera que le simple travailleur risque d'être toujours brimé dans ses droits car au moindre effort pour améliorer sa condition, il craindra de se retrouver derrière les barreaux. Donc aucune liberté pour le citoyen ordinaire sans puissance financière à son secours.

Les syndicats, est-ce important? Oui et plus que jamais car les travailleurs étant brimés par tous les groupes bien financés n'ont que la puissance syndicale massive pour obtenir le minimum. Donc de plus en plus les syndicats prennent une importance capitale pour la survie du travailleur déjà trop limité dans ses moyens d'expression.

Les syndicats ne sont pas assez forts bien que n'étant pas faibles non plus, mais nous devrons dans l'avenir nous unir pour devenir beaucoup plus forts. Car le besoin en est démontré par les injustices que vivent chaque jour des groupes de travailleurs. Ce n'est que par l'union des divers groupes syndicaux que le travailleur parviendra à mâter et supplanter nos financiers, à se faire une place au soleil et ne plus se sentir toujours le plus petit. C'est dans leur union que les groupes syndicaux parviendront à une lutte valable mettant le travailleur sur un pied d'équilibre avec la finance; union qui le rendra maitre de son emploi et non dépendant d'un emploi et serviteur du patronat. Le syndicalisme de masse devient un besoin urgent pour sauver le travailleur.

Les syndicats ont-ils raison de s'en prendre aux juges et aux gouvernements? Oui et ce à 100%, surtout après les événements survenus à la suite de la lutte du Front commun. Quand nous pensons aux amendes et peines de prison que certains travailleurs ont reçues pour s'être battus pour obtenir un pauvre petit $100. hebdomadaire minimum pour le travailleur, c'est révoltant! On doit être dans ces conditions dénonciateur et prêt à tout pour faire tomber cette oligarchie gouvernementale. Les juges et les gouvernements manigancent ensemble, donc nous devons lutter contre les deux, car c'est du pareil. Si nous faisons la différence entre les salaires des juges, des ministres et ceux des salariés, il y a de quoi se révolter. Même le plus ignorant et le plus insouciant se révoltera. Mais on parviendra à rien seul, d'où la nécessité

panorama d'un conflit

la trilogie de l'avoir, du pouvoir et du savoir. Cette coalition est puissante. On ne peut, en un tel contexte, se permettre du gaspillage de temps et d'énergie. Le critère d'efficacité, de fonctionnalité doit présider aux choix des tactiques, des modalités de l'action. Il ne serait donc pas inutile de vérifier la validité de moyens de pression tels que les déclarations fracassantes, les slogans, les démonstrations populaires, qui, utilisées trop fréquemment, semblent perdre de leur mordant. Il faudrait par exemple qu'il soit clair que lorsque les travailleurs descendent dans la rue, il s'agit d'une affaire grave, et non une simple question de prendre l'air en famille.

Rapatrier le savoir s'avère une tâche prioritaire pour les militants. Ce fut une stratégie habile, géniale des forces dominantes de récupérer le savoir collectif des générations, tant en sciences humaines que dans les sciences dites exactes et de l'utiliser dans la poursuite d'objectifs de rentabilité et d'exploitation.

L'université met au service de la classe dominante un personnel qualifié et idéologiquement bien "adapté", c'est-à-dire prêt à s'intégrer au système sans le mettre en question. On trouve normal que la grande majorité des diplômés d'une université soient mobilisés par les forces dominantes, qui font ainsi à la fois oeuvre de consolidation et d'intégration. Ce contrôle du savoir collectif s'étend aussi à l'information, sous réserve des zones de liberté que les militants de la liberté de presse réussissent à sauvegarder jalousement. Hormis cette réserve, on trouve naturel que ceux qui ont accaparé l'avoir manipulent aussi le savoir, lequel vient consolider leur pouvoir.

Devant une telle machinerie, on n'avance pas au hasard et on ne se contente pas de tire-pois. David ne possédait pas la cuirasse, le bouclier et la grande épée de Goliath, mais au moins il avait une fronde. Il mettait moins de temps à invectiver qu'à ajuster son tir. Et il visait à temps, là où il fallait.

Seuls des militants idéologiquement et moralement motivés, bien équipés intellectuellement et rompus à une dialectique efficace pourront affronter cette machinerie où joignent leurs efforts des élites locales, des universitaires viscéralement solidaires du pouvoir, des faiseurs d'opinion, des porte-parole du monde financier, des patroneux, etc. Il faudra pouvoir lutter d'égal à égal, autant aux tables de négociation que sur la place publique, aller au fond des choses, informer, démystifier, animer et catalyser. Le mouvement syndical a formé quelques leaders aptes à un tel travail. Il en faudra d'autres.

Les responsables syndicaux ne manquent pas qui sont capables de se bien tirer d'affaire dans les discussions byzantines qui précèdent l'adoption de chacun des articles d'une convention collective. Là où certains sont moins sensibilisés, moins à l'aise, c'est dans une évaluation d'ensemble de la problématique du travail. Désaliéner les travailleurs dans une société d'abondance et les aider à se libérer des pièges du crédit et de l'endettement, rapatrier le pouvoir décisionnel par l'invention de mécanismes d'autogestion, humaniser le lieu même du travail, accélérer le processus de conversion culturelle des militants, étendre l'influence du syndicalisme par une présence active au plan scolaire et municipal, élaborer et formuler à l'avantage des autres un projet de modèle so-

d'une lutte de masse de la part des opprimés, des bafoués, de ceux qui sont écrasés par des lois stupides faites par des hommes de loi vendus à un gouvernement mené par la haute finance, qui, elle, mène le bal partout. Il faudrait être aliéné pour approuver un tel système révolu et arriéré.

Une auxiliaire en nursing

Mon syndicat est ma seule arme

La lutte du Front Commun nous a permis d'évaluer notre force et de comprendre la division qui pouvait exister entre les travailleurs et leur centrale; le lien qui devait les unir est devenu, au fil des années, presqu'inexistant. Face aux représailles entreprises par le gouvernement, face aux chefs syndicaux, il est inimaginable pour un vrai syndiqué d'être en accord avec l'emprisonnement des trois chefs qui est aussi l'emprisonnement des syndicats. Mon syndicat est ma seul arme pour me défendre contre l'employeur et le système actuel, que ce soit par les informations qu'il me transmet par document ou autrement; c'est lui seul qui peut me former et me donner l'éducation nécessaire pour m'en sortir. Les syndicats sont malheureusement trop faibles ou endormis; il serait important d'arriver à en faire une force véritable qui pourrait être utilisée en temps opportun. Ce qui a manqué à nos syndicats, ce sont les luttes qu'il faut traverser pour apprendre à foncer et à rester unis. Si les syndicats actuellement s'en prennent au gouvernement et aux juges, c'est un réflexe d'autodéfense qui devra s'amplifier car les gouvernements et les juges, en appliquant mesures répressives par dessus mesures répressives, ne font que le jeu des capitalistes et ne sont par le fait même que des exploiteurs.

Un infirmier

il y a un an: le front commun

Le tripotage du gouvernement

Assommé par les coups que lui porte le pouvoir, le syndicalisme encaisse durement. Montrant son vrai visage, le gouvernement Bourassa enfonce son adversaire: loi 19, emprisonnement des militants et chefs syndicaux, pourissement des grèves de Seven-Up, Pollack à Québec, etc.

Dans le jeu de la démocratie capitaliste, non seulement les règles sont établies par le gouvernement mais c'est encore lui qui les interprète, pour la défense de ses intérêts, bien entendu. Les mécanismes lui appartiennent, il les contrôle: police, justice, TV, radio, etc. Les relations étroites entre ceux qui détiennent les gros sous et tous ces instruments sont bénies au niveau du politique: le gouvernement devient le ciment de cette vaste machine.

Il est possible qu'à court terme le syndicalisme soit dangereusement touché, mais à long terme les résultats seront différents. Le sale tripotage du gouvernement se fait quasiment au grand jour et, pour bien du monde, c'est une révélation. Le matraquage ce peut être la prise de conscience par le matraqué des intérêts énormes que le pouvoir doit défendre au nom de ses amis pour lesquels le mot "profit" est sacré.

La politisation sur le tas et sous les coups qui s'effectue chez les enseignants, les employés, les fonctionnaires, les ouvriers, est saine. Elle laisse prévoir que très bientôt un véritable parti politique, dépassant la sociale-médiocratie du P.Q. et du N.P.D., verra le jour pour regrouper toutes les personnes décidées à en finir avec l'exploitation et l'hypocrisie. En assommant les syndiqués, le pouvoir et ses amis creusent leur tombe.

Un fonctionnaire

cial nouveau: la poursuite de ces objectifs requiert un type particulier de militant qui ne ressemble en rien à l'image du bureaucrate ou celle d'un exécutant sans imagination. Ce type de militant existe. Il émerge de plus en plus de la base, d'où viendra le renouveau de dynamisme qui fera du mouvement syndical un agent de changement social.

Ces nouvelles perspectives débouchent sur l'action socio-politique. C'est un dénouement logique. L'orientation d'un Marcel Pepin n'a pas fait dévier le syndicalisme de sa vocation originelle. Elle a tout simplement indiqué au militantisme une voie logique conforme aux aspirations initiales et qui évite d'enfermer le mouvement dans un cul-de-sac. C'est depuis longtemps que les patrons et les détenteurs de capitaux ont compris, eux, que l'activité économique revêt une dimension politique et que le domaine politique est un lieu privilégié où peut se manifester à son aise l'esprit d'entreprise. Que furent en fait certains entrepreneurs, sinon d'habiles maquignons capables d'assez d'initiative pour aller puiser dans les fonds de l'Etat le capital privé dont ils avaient besoin?

La question de savoir si les syndicats doivent ou non se politiser est dépassée. Il convient de la laisser aux universitaires en recherche de sujets de thèse. Pour les militants, la seule question qui importe est de savoir quelle forme doit revêtir cette politisation et quelles options méritent d'obtenir leur appui.

Des objectifs connexes

La politisation syndicale est en train de prendre une couleur particulière au Québec. En effet, de plus en plus nombreux sont les syndiqués qui relient ensemble les objectifs de démocratie sociale, de liberté syndicale et de libération collective des Québécois. Ils sont conscients, par exemple, des connotations coloniales qui imprègnent la difficile question de la langue de travail et savent que les solutions partielles et de replâtrage n'apporteront aucun changement valable. En découvrant le comportement de transfuges culturels qui apparaît chez les notables francophones hissés à des postes de direction dans les entreprises étrangères, ils discernent mieux les multiples connexions qui interrelient la politique, l'économique et le culturel. Voilà pourquoi, face à la trilogie de l'avoir, du pouvoir et du savoir, émerge celle où se conjuguent les projets de montée des travailleurs ordinaires, de démocratie sociale et d'indépendance politique.

Une société nouvelle est en train de naître au Québec. Elle sera ce que la feront ses artisans. C'est à l'avantage de la collectivité et des travailleurs eux-mêmes que le mouvement syndical s'intéresse de près à ce projet d'un Québec libre. L'apport du syndicalisme aidera à créer du neuf, à empêcher que l'ordre nouveau ressemble trop à l'ancien. Car ce qu'il faut inventer, ce n'est pas seulement un Etat mais une société québécoise, un milieu de vie pour une collectivité désireuse de rapatrier l'avoir, le pouvoir et le savoir. Dans la poursuite de cet idéal, la présence active des travailleurs québécois est indispensable. ●

panorama d'un conflit

On a quand même du coeur au ventre

Le Front commun, pour moi, était essentiel afin de tenter d'obtenir quelque chose d'un gouvernement qui est à la fois le pouvoir, l'employeur et le législateur. C'est également ce qui a permis que nos chefs soient emprisonnés, ce qui est une situation dramatique pour tous les travailleurs de quelque secteur qu'ils soient. Je trouve encore plus choquant que des gens supposément intelligents (professionnels) viennent me dire que "ce n'est pas vrai que Marcel Pepin est en prison, il doit être caché quelque part". C'est tous nous autres qui devraient être emprisonnés et non Marcel Pepin; le gouvernement veut nous mâter et pour cela il se servira de tous les moyens, mais je vous jure qu'il ne réussira pas, on a quand même un peu de coeur au ventre. Le syndicat est notre seul moyen de défense et vous me faites rire en me demandant si je pense que les syndicats sont trop forts: jamais ils ne seront trop forts et de toute façon les seuls qui soient trop forts ce sont les politiciens, les juges, les financiers et l'argent (ceux qui fournissent à la caisse électorale). C'est pourquoi je comprends que les syndicats en veulent au gouvernement et à ses juges, c'est du pareil au même; pour eux on est des numéros, à peu près comme des animaux sur le marché et ils nous traitent comme tels. Nous avons encore besoin d'éducation et seuls les syndicats nous aident à comprendre vraiment ce qui se passe autour de nous et à voir avec des yeux nettoyés de toute la publicité mensongère qui nous entoure. On fait seulement commencer à marcher debout et c'est pas tout le monde, mais depuis deux ans c'est beaucoup moins pire.

Une technicienne
(secteur hospitalier)

Je me souviendrai toujours du gouvernement Bourassa

Mes parents étant tous deux des militants syndicaux, j'ai suivi dès le début les actions du Front Commun, même si je n'étais pas vraiment en cause. Ca été pour moi quelque chose d'incroyable de constater de mes propres yeux (j'ai suivi toutes les assemblées, fait du piquetage et discuté avec un nombre très considérable de gens) les problèmes des travailleurs; je n'avais vu jusqu'à présent qu'un angle dy syndicalisme et il ne m'était pas trop sympathique: mes parents devaient travailler fréquemment des 18 heures par jour et souvent ils recevaient des téléphones pour se faire engueuler et en plus de cela ils le faisaient bénévolement, je les trouvais pas mal zélés. Maintenant je les admire pour ce qu'ils font et je tente de les aider du mieux que je peux. L'attitude du gouvernement, des juges et des policiers m'a révoltée à maintes reprises. La loi 19 enlevait aux travailleurs un droit qui leur était acquis et les montants des amendes étaient vraiment exorbitants pour de simples travailleurs; je pense qu'il est superflu de parler ici des condamnations suite aux injonctions, c'est encore plus méprisable de voir que des juges se sont prêtés à ce jeu. Quant à l'incarcération des présidents, je trouve que c'est une provocation effrontée de la part du gouvernement vis-à-vis les travailleurs. Je serai bientôt sur le marché du travail et j'estime que le syndicat est nécessaire à tout travailleur de quelque catégorie qu'il soit, car seule la force collective peut libérer le travailleur de l'emprise du capitalisme. Toutefois la prise de conscience collective est peut-être encore loin d'être atteinte et il y a beaucoup de travail à faire. Après avoir vécu ces événements, je comprends que les syndicats se battent contre le régime et les juges et pour ma part, je me souviendrai toujours du gouvernement Bourassa, peut-être comme mes parents se souviennent du gouvernement Duplessis.

Une étudiante en nursing
(18 ans)

le sombre
projet de loi 89

par Jean-Réal Cardin

Même si un certain nombre de commentaires ont déjà été faits dans les journaux et dans la presse parlée (radio et télévision) à l'endroit du projet de loi No 89 déposé en première lecture à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre en décembre dernier, il n'apparaît pas inutile d'y ajouter les notes qui vont suivre afin d'élargir l'éventail des points de vue sur un texte législatif qui sera éventuellement l'occasion de débats passionnés dans les cercles parlementaires aussi bien qu'extra-parlementaires.

Résumé succinct de son fonctionnement

Selon le projet de loi No 89 la grève ou le lockout sont d'abord interdits à moins que:
a) les services essentiels n'aient été assurés ainsi que la façon de les maintenir par les parties au litige ou, à leur défaut de s'entendre, par le Tribunal du Travail;
b) que le droit à la grève n'ait été acquis selon le Code du Travail et qu'un avis de quinze (15) jours n'ait été donné au ministre du Travail par le syndicat qui entend y recourir, s'il s'agit d'un service public.

Deux grandes catégories de secteurs d'activités sont visées par ce projet de loi, chacune donnant ouverture à un mode particulier de "règlement" des conflits selon que l'une ou l'autre est en cause.

La première catégorie est constituée des services publics dont les emplois "relèvent" du gouvernement, comme, par exemple, la Fonction publique proprement dite et les secteurs scolaires et hospitaliers.

La deuxième catégorie est constituée, pour sa part, de l'ensemble du secteur privé ainsi que des services publics dont les emplois "ne relèvent pas" du gouvernement. Par exemple: tout employeur privé, les services publics de propriété privée, tels le transport routier, le transport en commun par autobus, etc.

Il est à remarquer que selon l'article 7 du projet de loi, et selon la définition de l'article 1, paragraphe "j", certaines catégories de salariés ainsi que les travailleurs "indépendants", c'est-à-dire non salariés au sens du Code du Travail, sont en quelque sorte "à cheval" sur ces deux catégories de personnes ou de secteurs d'activités et peuvent, selon les cas, être englobés dans l'une ou l'autre de ces deux catégories pour les fins de l'application de la loi.

Tout ceci n'est pas plus clair qu'il ne faut, mais une chose est certaine, c'est que le législateur a voulu, pour une fois, rejoindre tout le monde, salariés ou non salariés, dérogeant ainsi à une attitude presque séculaire de la part de nos pouvoirs publics en délaissant la notion "classique" du droit du travail confinée aux seuls rapports "salariés-employeurs" pour y faire entrer des "travailleurs" qui jusqu'ici en étaient totalement exclus. C'est peut-être là un signe des temps que cette première brèche pratiquée, sauf erreur, dans la muraille de nos concepts juridiques nord-américains en relations du travail et l'indice annonciateur de la naissance d'un droit du travail élargi à l'ensemble de l'activité professionnelle en rapport avec la communauté tout entière, tel que le grand juriste français, Paul Durand, l'avait déjà envisagé il y a plusieurs années.

Quant à la première catégorie de personnes visées par le projet de loi, le mécanisme de résolution des conflits est en gros le suivant: si le lieutenant-gouverneur en conseil (le cabinet des ministres) est d'avis qu'un conflit appréhendé ou en cours met en danger la santé, la sécurité et le bien-être publics, ou bien compromet l'éducation d'un groupe d'élèves, ou encore (selon l'article 7) que le nombre de salariés ou de "travailleurs" qui ont cessé de dispenser leurs services "de façon habituelle" est tel que cela équivaut à un ralentissement de leurs activités ou à une cessation concertée de leurs services au point de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être publics, il peut (le cabinet) former une commission d'enquête de trois membres ou se servir de tout organisme déjà existant pour en tenir lieu, afin de faire enquête sur le conflit et de lui faire rapport.

Si ce rapport public conclut qu'il y a effectivement danger pour la santé, la sécurité, le bien-être publics ou pour l'éducation d'un groupe d'élèves, ou encore que les services essentiels, dans le cas des "salariés", n'ont pas été maintenus, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par décret, interdire la grève ou le lockout pour une période de temps indéterminée ou pour soixante (60) jours au plus s'il s'agit de "travailleurs" visés à l'article 7. Le cabinet peut alors référer ce conflit à une commission parlementaire jugée par lui appropriée, qui peut étudier le conflit, en discuter, recevoir les "prétentions" de part et d'autre, ainsi que les "représentations" de groupes intéressés, et tenter d'effectuer un règlement. Si le cas n'est pas réglé, la commission parlementaire fait rapport au lieutenant-gouverneur en conseil, dans les soixante (60) jours, des résultats de son travail ainsi que des dernières offres patronales.

Alors, un *commissaire aux scrutins* (un fonctionnaire) tient un vote secret auprès de tous les salariés intéressés ou impliqués (non seulement auprès des seuls syndiqués) sur les dernières offres patronales. Si ces salariés, à la majorité, acceptent ces offres, elles constituent alors l'équivalent d'une convention collective pour eux. Si, au contraire, ils rejettent ces offres, le lieutenant-gouver-

neur en conseil peut alors, soit lever l'interdiction de la grève, soit déférer le différend à l'Assemblée nationale qui le tranche par résolution, laquelle a la valeur d'une sentence arbitrale obligatoire.

Pour ce qui est de la seconde catégorie de personnes, le même processus s'applique au départ sauf que, à la suite du rapport des trois "sages" confirmant les appréhensions du lieutenant-gouverneur en conseil, au lieu de référer le conflit à une commission parlementaire, ce conflit est remis à des *commissaires aux différends* (fonctionnaires) qui exigent de chacune des parties en cause son projet final de convention collective dans un délai de trente (30) jours, et qui doivent, dans les trente (30) jours qui suivent, choisir un ou l'autre de ces projets sans qu'aucune modification de leur part ne puisse y être apportée. Le projet ainsi choisi a alors valeur d'une sentence arbitrale obligatoire pour les parties au litige.

Voilà, dans ce qu'elle a de plus essentiel, la "mécanique" de ce projet de loi en vue de dénouer les différends qui, selon l'autorité politique, risquent de porter atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ou de compromettre l'éducation d'un groupe d'élèves. Cette description par trop shématique, j'en conviens, fait grâce au lecteur d'une foule de considérations intéressantes qui pourraient être faites sur le détail des mécanismes ici décrits ainsi que de l'analyse systématique des dispositions relatives aux pénalités prévues par ce projet de loi, ce qui déborderait les cadres de cette critique.

•

Commentaires d'ordre général

Le titre même de ce projet de loi est quelque peu démagogique: "Loi assurant le bien-être de la population . . ." Il rappelle certaines lois célèbres du gouvernement Duplessis en matière de relations du travail, et plus près de nous, le titre du tristement célèbre "Bill 63" dont l'objet était, disait-on, de "promouvoir" l'usage de la langue française! A mon avis, on n'intitule pas ainsi une loi de cette nature. On aurait dû tout simplement l'intituler: "Loi amendant le Code du Travail" et procéder par voie d'amendements spécifiques directement effectués à ce Code lui-même plutôt que de fabriquer de toutes pièces un texte complexe, mal rédigé et fourre-tout comme l'est ce projet de loi.

Ce projet de loi supprime, à toutes fins pratiques, le droit de grève dans les services publics car il laisse à l'arbitraire entier du lieutenant-gouverneur en conseil la décision de permettre ou de refuser un droit qui avait été consacré dans nos lois du travail depuis 1965 et qui est reconnu comme naturel et inaliénable par la plupart des pays industrialisés ainsi que par des organismes aussi respectables et universellement reconnus que l'Organisation internationale du travail, par exemple.

Par ce projet de loi, non seulement on réglemente l'exercice d'un droit par ailleurs reconnu comme nécessaire selon les postulats mêmes de notre régime économique et notre système de relations du travail, mais on le supprime comme droit et on en fait un privilège selon le bon plaisir du prince, c'est-à-dire du gouvernement qui est, dans bien des cas (et de plus en plus nombreux) le gouvernement-employeur lui-même. On accumule les interventions de l'autorité politique: cabinet des ministres, ministre du travail, commissions parlementaires, Assemblée nationale . . . Il s'agit, en fait, d'une "loi d'urgence permanente" comme si nous étions constamment, dans l'ordre politique, sous le coup d'une loi des mesures de guerre.

Ce projet de loi vicie à sa base même le concept et le processus normal de la négociation collective, pourtant reconnus par nos lois du travail aux employés des services publics comme à ceux du secteur privé. Si on lit attentivement ce texte, on constate très vite que tout est mis en oeuvre pour avantager d'emblée une seule partie aux différends: la partie patronale, publique ou privée.

Ce projet de loi, dont le ministre du travail disait qu'il porterait sur une meilleure définition des services essentiels en cas de conflits dans les services publics, ne fait que reproduire pour l'ensemble des salariés le texte déjà existant de l'article 75 de la Loi de la Fonction publique de 1965, lequel crée une obligation, pour les parties à un litige dans la Fonction publique, de s'entendre sur les services essentiels et sur les moyens de les maintenir en cas de grève, texte qui comme on le sait, est resté à peu près lettre morte et au sujet duquel la rare jurisprudence existante est des plus critiquables et n'apporte aucun critère valable d'application. On créée l'obligation aux parties de s'entendre sur ces services, préalablement à la grève, mais sans leur indiquer aucun critère utilisable, sans prévoir davantage quelque mécanisme que ce soit, ni aucun moment approprié et valable où elles pourraient ou devraient le faire. Qu'on considère seulement ce que prévoit la loi fédérale des relations du travail dans la Fonction publique au sujet de la détermination des "personnes désignées", et on aura un exemple de ce qu'on aurait pu faire d'utile à ce sujet dans le projet de loi 89.

Plusieurs autres critiques d'ordre général pourraient, dans une étude plus exhaustive, être faites à l'endroit de ce projet de législation. J'en émettrai encore deux seulement.

Le projet de loi 89, à la section des infractions et peines (section VII, art. 43, et suivants), reproduit, en gros, les obligations et les sanctions extraordinaires de la Loi 19, de pénible mémoire (loi d'exception), et les incorpore dans un texte d'application permanente. Or, il s'agit là d'obligations et de peines exorbitantes qui n'ont aucune commune mesure avec celles déjà prévues au Code du Travail et qui se substituent à ces dernières. Le Code du Travail prévoit déjà des peines, des sanctions, mais on les relègue aux oubliettes pour en adopter d'autres, abusives, voire irréalistes dans leur sévérité même. Aux articles 44 et 45, par exemple, on fait obligation aux associations de salariés et à leurs dirigeants ou représentants de "faire la police" auprès de leurs propres membres et on les rend comptables, dans des termes tellement généraux (ex: prendre les moyens appropriés pour amener les membres à se conformer aux obligations de cette loi) de l'action de chacun de ces membres, que l'arbitraire le

le sombre projet de loi 89

plus total pourra présider à l'attribution des fautes de leur part et à leur condamnation aux peines extravagantes qui sont prévues.

Enfin, sans être surpris outre mesure du procédé (nous en avons connu l'application par le gouvernement Bertrand lors de l'adoption de l'infâme "Bill 63" sans avoir, au moins, attendu le rapport de la Commission Gendron) il faut souligner que ce projet de loi 89 a été présenté en première lecture alors même que nous n'avons aucune nouvelle des travaux d'une équipe de travail, présidée par l'ex-ministre de la Fonction publique, M. L'Allier, et dont le mandat était justement, sauf erreur, d'étudier à fond cette question des relations du travail dans les services publics. Cette équipe de travail, comme on pouvait d'ailleurs s'en douter, n'a jamais, que je sache, entamé quelqu'étude que ce soit.

Quelques critiques d'ordre plus particulier

a) L'addition, par le législateur, de l'expression "bien-être de la population" comme critère d'intervention des pouvoirs publics dans un conflit du travail et d'interdiction de la grève dans les secteurs en cause, devant s'ajouter à celles déjà existantes à l'article 99 du Code du Travail, à savoir: la santé, la sécurité publique et l'éducation d'un groupe d'élèves, est en soi absolument indéfendable. Il s'agit là d'un critère qu'on pourrait qualifier "d'anti-juridique" tellement il est vague dans sa teneur et élastique dans son interprétation. Qui, en effet, n'est pas quelque peu bousculé dans ses habitudes lors d'un conflit du travail d'une certaine ampleur? Quelle grève le moindrement efficace ne dérange pas certaines catégories de personnes dans leur "bien-être" lorsqu'un service public est en cause? Avec une expression passe-partout comme celle-là, le pouvoir politique se réserve le droit d'intervenir d'une façon arbitraire aussi souvent qu'il le désire, et il nie, du même coup, tout droit au recours responsable des travailleurs à l'exercice du droit de grève qu'hypocritement on fait mine de permettre dans ce projet de loi.

Il en va de même de la notion de "services habituels" qu'introduit le projet de loi 89 à son article 7. Qu'est-ce qu'un service "habituel"? La jurisprudence aura sûrement de quoi s'amuser à définir les applications concrètes d'une telle notion, d'autant plus que le fardeau de la preuve, selon les articles 53 et 54, repose sur l'employé en cas de doute au sujet de la prestation ou non de son travail après l'adoption d'un décret de retour au travail conformément aux dispositions de l'article 12.

b) Il est à remarquer que, même si les services essentiels ont été définis par les parties et sont effectivement maintenus, et que les autres conditions ont été respectées (droit acquis selon le Code du Travail et avis de quinze jours signifié), le projet de loi 89 permet quand même au lieutenant-gouverneur en conseil d'interdire un tel arrêt de travail (cf. articles 3, 4 et 5). Or le but, justement, d'exiger la définition et le maintien par les parties à un conflit, des services essentiels, est de permettre normalement le recours à la grève ou au lockout une fois ces services assurés. Dans ce projet de loi, le législateur québécois fait montre d'une "prudence" peu commune en édictant dans une loi d'application générale que, même si les services essentiels sont assurés, une grève peut encore être interdite comme contrevenant, aux yeux du gouvernement ou de commissaires-enquêteurs, au "bien-être" de certaines catégories de personnes.

c) Il faut aussi retenir la position de faiblesse dans laquelle se trouvent les trois membres de la commission d'enquête prévue à l'article 5, puisque le jugement du lieutenant-gouverneur en conseil a déjà été exercé pour juger "qu'à son avis" le conflit qu'ils ont mission d'examiner compromet la santé, la sécurité, le bien-être publics ou l'éducation d'un groupe d'élèves. Ils devront être d'une indépendance d'esprit et d'une force de caractère remarquables pour conclure publiquement (art. 10) à l'opposé du gouvernement qui les a nommés. Il faut rappeler, à ce sujet, que l'enquête prévue à l'article 99 du Code du Travail ne conduisait, pour sa part, à aucun jugement de valeur et ne faisait que rapporter des faits.

d) Le lieutenant-gouverneur en conseil, selon l'article 14, si le rapport de la commission d'enquête conclut au danger pour la santé publique, etc, peut déférer le conflit en cause à une commission parlementaire appropriée. Ceci signifie, qu'au moins en ce qui touche les "salariés" selon le Code du Travail, le décret d'interdiction de la grève édicté conformément à l'article 11 du projet de loi peut être prolongé indéfiniment et que la grève peut en conséquence être interdite définitivement si le lieutenant-gouverneur en conseil refuse ou "néglige" de porter ce conflit à l'attention de cette commission parlementaire. Ou encore l'interdiction de la grève peut être prolongée au gré de la volonté du gouvernement de telle sorte qu'elle ait perdu toute efficacité réelle au terme de cette prolongation. Au moins, l'article 99 du Code du Travail, même s'il a été rarement appliqué rigoureusement, ne prévoit-il qu'une suspension de quatre-vingts jours, après quoi la grève peut être reprise.

e) Le projet de loi 89 prévoit, à son article 15, que le *commissaire au scrutin* auquel un conflit non réglé par la commission parlementaire est référé, "doit tenir un scrutin secret parmi les salariés ou travailleurs impliqués dans le différend ou conflit". C'est-à-dire que tous les employés, membres ou non du syndicat accrédité, seront appelés à voter sur les dernières offres patronales.

Cette disposition est tout à fait contraire à l'esprit de notre droit des relations du travail nord-américain et à l'économie de notre système de relations industrielles, en ce qu'elle viole explicitement une de ses institutions les plus établies, à savoir: le mandat exclusif conféré par nos lois au syndicat majoritaire dans une unité de négociation déterminée. Ce projet de loi fait fi de ce mandat en retirant au syndicat légalement constitué et régulièrement accrédité son caractère représentatif à l'endroit de *tous* les salariés de cette unité de négociation, membres *ou non* du syndicat, et qui, *seul,* a le droit de parler en leur nom.

Qu'on prenne des précautions pour que les membres du syndicat puissent se prononcer, à l'occasion d'un conflit, en toute connaissance de cause et librement; qu'on oblige même que leur vote soit exprimé par scrutin secret, cela est très bien. Mais qu'on n'aille pas sous un faux prétexte de démocratie, violer le caractère représentatif d'un syndicat, acquis justement lors d'un vote antérieur et *démocratique* de tous les membres d'une unité de négociation qui ont voté *en majorité* pour ce syndicat. Les expériences de cette sorte qui ont été permises par certaines législations, aux Etats-Unis et dans certaines provinces canadiennes, n'ont pas été des plus heureuses à cet égard. Qui dit d'ailleurs, que l'expression "salariés" ou "travailleurs impliqués" ne fait pas déborder le scrutin pour inclure possiblement des catégories d'employés qui ne sont même pas membres de l'unité de négociation? Ce n'est sûrement pas le texte de l'article 15 qui nous rassure à ce sujet.

f) Lorsque le projet de loi 89, à son article 21, intime l'ordre aux commissaires aux différends de choisir, soit le projet patronal, soit le projet syndical, selon que l'un ou l'autre leur paraît contenir "les propositions les plus raisonnables dans les circonstances *sans y apporter quelque modification que ce soit*", il fait état d'une obligation absolument irréaliste même si le but recherché ici est justement de faire en sorte que chacune des parties soit la plus "réaliste" dans son projet final de convention collective afin de faire adopter ses propres propositions par les commissaires.

Il ne faut pas oublier qu'une fois le décret d'interdiction de la grève adopté par le lieutenant-gouverneur en conseil, contrairement à ce qui peut se passer pour les conflits soumis à une commission parlementaire, aucune conciliation ou médiation n'est ici prévue par les commissaires aux différends. Ces derniers doivent trancher en faveur d'un projet ou de l'autre *dans son entier* et ce choix tient alors lieu d'une sentence arbitrale rendue en vertu du Code du Travail ou d'une entente s'il s'agit de non salariés.

Comme on sait qu'en une telle matière, les conventions collectives, dans leur teneur globale, sont le résultat net d'un échange complexe de concessions mutuelles sur certains sujets en vue de gains obtenus en contre-partie par chacun des protagonistes, on ne peut sûrement pas croire raisonnablement que le choix, exclusif et en bloc, d'un projet au détriment de l'autre sera générateur de paix entre les parties pendant sa durée. C'est contre l'esprit même du compromis systématisé qui est censé régir le jeu de nos relations employeurs-employés. De telles dispositions vont à l'encontre, d'ailleurs, de toute la tradition de nos lois du travail, anciennes et actuelles, en matière d'arbitrage obligatoire, selon laquelle l'arbitre ou le Tribunal d'arbitrage, suivant les preuves faites de part et d'autre devant eux, ont toujours eu la faculté de "rédiger" une décision arbitrale en y incorporant ce que l'"équité et la bonne conscience" leur dictait.

Plusieurs autres commentaires seraient à ajouter aux précédents. Ceux qui ont été faits ici donnent tout de même une idée du caractère réactionnaire, tracassier, voire "revanchard" d'un tel projet de loi. Le caractère vague et ambigu des expressions, la complexité des mécanismes, la lourdeur des procédures, les recours explicites et superflus à l'intervention étatique (puisque l'Assemblée nationale a toujours, de toute façon, le droit d'intervenir dans un conflit au moyen de lois d'exception), les amendes extravagantes en cas d'infraction, font de ce texte un des pires tributs offerts par les pouvoirs publics aux forces réactionnaires qui assiègent présentement de partout la société québécoise.

On pourrait supposer que le gouvernement a voulu, par un tel projet de loi, se réserver une marge confortabe de "négociation" avec ses interlocuteurs (?) syndicaux en exagérant ses positions quitte à reculer quelque peu dans la rédaction du texte final, ou encore qu'il ait voulu le soumettre à ce moment psychologique où la population est encore sous le coup des conflits récents, comme gage de ses intentions à l'endroit de sa clientèle électorale advenant un appel au peuple dans un proche avenir. Dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, le procédé est condamnable.

Les effets d'une telle loi

Bien que, présentement au Québec, la population dans son ensemble, et le monde syndical lui-même (j'entends les travailleurs syndiqués de la base) semblent atteints d'un état de prostration assez caractérisée face à des événements qui devraient au contraire les soulever en protestation, il est à prévoir qu'une loi de cette nature, si elle était adoptée dans ses grandes lignes par nos législateurs, aurait l'effet d'un boomerang à l'endroit de ceux même qu'elle prétendrait protéger.

Il est des lois sociologiques que les textes de la loi positive, s'ils y contreviennent d'une façon abusive et irréaliste, ne peuvent empêcher de s'exprimer. C'est un truisme que de constater que, quels que soient les textes juridiques, les décrets ou les sanctions pénales qui puissent exister en matière de conflits du travail, si ces textes sont inadaptés aux situations ou excessifs dans leurs effets, on y passera outre si le conflit ouvert est considéré comme la seule voie valable pour redresser une situation perçue comme intenable.

Les employeurs et l'Etat lui-même, dans son gouvernement ou dans sa fonction d'Etat-employeur, pourront très tôt déchanter si, à l'occasion de conflits particuliers, la rigueur ou l'excès des contraintes légales ne laissent pas d'autre voie aux groupes syndicaux impliqués que l'illégalité pour faire valoir ce qu'ils estiment juste pour eux de revendiquer.

Il n'est pas farfelu de penser que des situations de ce genre, en se multipliant, puissent avoir justement pour effet de transformer à plus ou moins long terme l'abattement actuel en une conscientisation de plus en plus aigue de l'ensemble des salariés de la base, et de les mobiliser dans une volonté de contestation globale qui, jusqu'ici, ne les a pas atteints dans leur plus grand nombre. Qui sait? En provoquant un tel mouvement, les tenants du pouvoir auraient peut-être réussi à réaliser ce que les ailes marchantes du mouvement syndical ont eu tellement de difficulté à réussir jusqu'ici! ●

AS-TU DEUX MINUTES?

Lis-donc QUÉBEC-PRESSE dimanche...

à tes risques

Portrait d'un dangereux insipide

"La politisation des syndicats ne lui fait pas peur non plus. Se faire attaquer par la CSN et son président lui apparaissent plutôt comme un avantage, *"parce que quelles que soient les attaques dont je suis l'objet, à la télévision je n'ai pas l'air d'un Al Capone"*.

(Interview de Bourassa, La Presse, 24 juin 1972)

Cette phrase ignoble ne m'avait pas plu. Je trouvais une fois de plus que le petit arriviste méritait la fessée. Le garnement jouait avec un tirepois, joujou fluet et de peu de puissance, mais joujou assez traître. Ne vous fiez pas à cet air bonasse: il y a de la haine de faible derrière ces lunettes-là.

J'observe depuis longtemps cet homme sans relief, incapable non seulement d'être lui-même avec quelque chance de passer pour quelqu'un, mais qui ne peut même prendre aucun rôle, malgré ses efforts. Je l'imagine à l'intérieur de son bunker, à Québec, derrière les fenêtres en meurtrières, les vitres anti-balles, le béton anti-bombes, abri de gouvernement en exil de l'intérieur, monument des dictatures futures, encore plus éloquent sur l'avenir dictatorial des gouvernements capitalistes que la troupe casquée qui entourait le Parlement l'après-midi où les chefs syndicaux furent envoyés la première fois derrière les barreaux. Que pareil petit bonhomme pût être l'hôte de cette forteresse, cela faisait le plus singulier contraste, révélant par avance qu'il suffira à l'absolutisme des temps futurs d'entretenir la royauté de n'importe quel crétin puisque la force n'aura pas à résider dans sa personne. Les rois d'antan étaient souvent falots et l'on arrangeait jusqu'au mariage de ces neurasthéniques; cela n'avait aucune importance. Bourassa dans son blockhaus est le symbole vivant, actuel et prophétique, de la nullité de l'Etat pseudo-démocratique sous la férule capitaliste. Dans les temps à venir en effet, un âne quelconque, un bafouilleur, un Duvalier fils, un prince du sang, un liseur de romans policiers, un George, un colonel chamarré, un héritier, un commis chanceux, n'importe quoi, pourront, dans l'hémisphère capitaliste et dictatorial, trôner dans un bunker et se montrer de temps à autre au peuple sur le petit écran. Cela sera complètement indifférent.

Certains hommes possèdent le génie de dire n'importe quoi et d'être crus. Leur couleur est forte et criarde, l'emballage est aussi voyant que la marchandise est grosse, et cela passe... Voyez Caouette; souvenez-vous de Camillien. Mais il y en a d'autres, comme Bourassa, qui (rappelez-vous les mensonges de la campagne électorale), n'ayant pas l'air de démagogues puisqu'ils n'ont aucun air, profèrent avec vraisemblance des choses énormes qu'on ne voit pas parce qu'ils sont trop petits.

Il est tout de même navrant de penser que tout un peuple dépende en quelque sorte de cette espèce d'intermédiaire à peu près invisible. Voilà un homme, voilà un collégien qui, par un certain jour d'avril, s'est amené devant l'électorat, et les choses sont ainsi faites que cet homme-là, qui n'avait ni couleur ni réalité, possédait ce qu'il fallait pour attirer les votes par le vide. Il ne plaisait pas; il ne déplaisait pas. On pouvait supposer que, s'il ne disait rien, il pensait quelque chose. C'est l'avantage des effacés. Mais il ne pensait guère, selon toute apparence. On a vu surtout depuis ce que peut faire un simulacre, une ombre, un écho. Rappelez-vous Octobre. Pensez au maintien de la loi 63. Souvenez-vous de Victoria, où il a fallu se mettre à quatre pour l'empêcher de tout lâcher. Souvenez-vous de ses tergiversations et de son impuissance à propos des langues officielles et de la langue de travail. Pensez à sa servilité devant le Capital, devant l'Américain et devant l'Anglais. Songez à sa faiblesse devant Trudeau. Rappelez-vous la loi 19. C'est pire que Duplessis, tout simplement parce que Duplessis avait une force à lui et que, à tort et à travers sans doute, c'était quelqu'un qui décidait quelque chose. Le cas de Bourassa est différent: c'est à un véhicule qu'on a affaire, et c'est la force anonyme des immenses coulisses du pouvoir qui nous arrive à travers lui sur la gueule.

Monsieur Bourassa est d'une insignifiance terrifiante, en ce temps de dictature d'arrière-scène. S'il reste un peu trop longtemps, le Québec pourrait bien lui devoir sa perte, et les colonels pourraient bien lui devoir notre avenir...

P.V.

Paraît-il...

Paraît-il que les Français nous découvrent, nous leurs cousins Québécois. Ils découvrent notre Charlebois, nos cinéastes, notre littérarure, etc. Paraît-il qu'il est maintenant de bon ton, à Paris (imaginez, ma chère!), de parler du Québec et de ceux qui l'habitent. Mais je reste songeur...

Le comité de sélection du festival du film de Cannes composé uniquement de cousins français, bien entendu, a choisi "La mort d'un bûcheron" pour représenter le Canada dans la compétition officielle de ce festival. Le comité l'a préféré à "Kamouraska" alors même qu'il est évident que le film de Jutra est de beaucoup supérieur au film de Gilles Carle. Mais paraît-il que le comité à raffolé de "La mort d'un bûcheron". Nos cousins nous découvrent mais il paraîtrait, à la vue d'une décision pareille, qu'ils nous découvrent en nous regardant de haut et en nous enfermant dans notre folklore et les clichés qu'ils se sont faits de nous et dont le film de Carle est rempli. Cela vous donne envie de leur servir un cliché de plus: "Crisse!"

R.G.

Vive la croissance

Des entreprises américaines ont reçu des contrats pour la construction de "cages à tigres", ces machines à répression et à torture destinées aux prisonniers politiques du Sud-Vietnam.

Ces contrats favoriseront la croissance du produit national brut. Tout comme les ventes de napalm canadien aux USA, qui ont stimulé notre économie et diminué le chômage.

Drôle de pays, le Canada. On y encourage la vente d'armes, de napalm et autres délicatesses du genre. Ce qui stimule la croissance. Après quoi, monsieur Sharp s'en va à travers le monde, branche d'olivier à la main et sourire de pâte dentifrice au visage. Ce pays aime la paix, mais pense surtout à la croissance du produit national brut.

L.O.

kamouraska: un événement

Par Richard Gay

KAMOURASKA: Tout d'abord un roman envoûtant d'Anne Hébert. Puis quelques années plus tard un film de Claude Jutra. Lorsque le livre avait paru j'avais signé un article dans *Maintenant:* "Kamouraska, une histoire d'amour et de mort" (mars 1971). Cette fois, sur le film, je ne sais pas où commencer, je ne sais trop quoi développer exactement. On en a tellement parlé! A la télévision. A la radio. Dans *La Presse.* Dans *Le Devoir.* Dans les autres journaux. Oui, on en a beaucoup parlé, on a tellement écrit de choses que d'une certaine manière je me demande ce que je pourrais dire de plus; mais en même temps je me dis que certains points n'ont pas été touchés, d'autres à peine effleurés. J'hésite . . . mais voilà c'est décidé, je continue, j'écris. J'espère seulement que je n'émettrai pas trop d'idées déjà développées par d'autres. De toute façon il faut que je parle de ce film: c'est un besoin que je ressens au plus profond de moi-même, car ce film je le porte en moi depuis plusieurs semaines et il a fait germer dans mon esprit toutes sortes d'idées que je voudrais livrer maintenant sans prétention et le plus simplement possible. C'est donc avec une plume nerveuse, exaltée et empressée que je m'engage dans cette critique qui, je l'espère, saura dépasser les bornes habituelles d'une simple critique de film.

On a cessé de se regarder le nombril

Pour ce faire je commencerai donc en situant **Kamouraska** dans l'évolution du cinéma québécois qui s'impose de plus en plus ici devant les Québécois eux-mêmes mais aussi devant les autres nations. Le cinéma québécois est né en 1963; le cinéma fait ici avant '63, est un cinéma canadien-français. 1963 c'est l'année où Gilles Groulx réalise **Le chat dans le sac** et fait dire à un des protagonistes: "Je suis Québécois donc je me cherche". Pendant les années '60, les Québécois se sont effectivement cherchés à travers leurs films et peu à peu ils se sont trouvés, définis, nommés. Notre cinéma en était un de constat, d'où la grande place qu'occupait alors le cinéma vérité, le cinéma direct. Les cinéastes avant de commencer à se raconter des histoires et à en raconter aux spectateurs d'ici, ont cherché comme les Italiens après la deuxième guerre mondiale (le néo-réalisme) à témoigner des gens, de leur vie et de leurs aspirations. Un titre de films de cette époque résume bien la démarche d'un grand nombre de cinéastes du milieu des années '60, c'est celui du film de Fernand Dansereau: **Il faut aller parmi le monde pour le savoir.** Effectivement les cinéastes, caméra à l'épaule (je pense ici à Michel Brault en particulier) sont allés parmi le monde pour savoir ce qu'ils pensaient, ce qu'ils disaient et ce dont ils rêvaient. C'est cela avant tout que l'image et le son cherchaient à saisir. **Kamouraska** survient dix ans après le début de cette recherche du "soi-même québécois". Dans le film de Jutra, il n'est plus question d'une recherche d'identité nationale: celle-ci est assumée, supposée dès le point de départ. On a cessé de se regarder le nombril. Cette étape était nécessaire, sans doute, mais il fait bon, d'une certaine façon, de pouvoir dire qu'elle est en grande partie terminée. Certains répondront sûrement que cette phase du regard sur soi a pris fin avant **Kamouraska** et, je le reconnais tout de suite, ils ont raison. Mais le film de Jutra marque d'une façon plus explicite, plus nette, plus concrète la fin de l'étape.

L'aventure dangereuse des grandes productions

Cela s'explique sans doute par le fait que **Kamouraska** est une grande et grosse production. On a déjà produit dans les années récentes des films québécois à gros budget (relativement), mais le film de Jutra dépasse de beaucoup ce qui s'est fait jusqu'à maintenant sur ce plan. Nous touchons ici à un deuxième point qui est le suivant: c'est qu'avec l'ampleur de la production de **Kamouraska,** il apparaît d'une manière plus claire, plus flagrante que le cinéma québécois est sorti d'une période que l'on pourrait étiqueter de "naissance" et est bel et bien entré dans son ère industrielle qui, il faut bien l'avouer, a été amorcée par **Valérie** et ses sous-produits. Cette expansion industrielle, si l'on se souvient de la célèbre phrase d'André Malraux ("Le cinéma est un art. Par ailleurs il est aussi une industrie") peut être bénéfique pour la vie et la survie du cinéma d'ici. Mais elle le sera si l'intelligentsia cinématographique d'ici sait bien exploiter cette expansion, c'est-à-dire non pas dans le sens d'un cinéma voué à la commercialisation et à "l'entertainment" comme cela est trop souvent le cas chez nos voisins du sud, mais dans le sens d'un cinéma profondément enraciné dans la réalité d'ici et qui a partir de cette réalité projette sur l'écran et dans l'esprit des spectateurs des images totalement assumées par l'individu cinéaste et la collectivité dont il est issu, des images avec un grand I, des images façonnées au coeur d'une intériorité riche et fouettée par le pays où cette intériorité se situe. A mon humble avis, c'est une énergie créatrice entendue dans ce sens-là qui doit être à la source des productions d'ici, celles de maintenant et celles de demain.

Raconter une histoire

Jutra avec **Kamouraska** a réussi son film parce qu'il répond en grande partie à ces exigences et en cela il a été fortement aidé par le fait que son film s'inspire d'un grand roman de chez-nous. D'ailleurs si l'on jette un regard en panoramique sur l'histoire du cinéma, on constate que souvent de bons films sont nés de bons romans. Avec **Kamouraska** ce n'était pas la première fois qu'au Québec on tentait la chose: par exemple, Arthur Lamothe a mis en film **Poussière sur la ville** d'André Langevin, mais c'était là un échec. Avec **Kamouraska** c'est tout le contraire ou presque. On sait qu'Anne Hébert et Claude Jutra ont travaillé longuement ensemble tous les détails du scénario de façon à ce qu'apparaisse sur l'écran une fiction riche non seulement en surface mais en profondeur, une fiction qui d'une certaine manière allait dépasser ses propres limites de fiction. J'ai dit plus haut que pendant les années '60 les réalisateurs d'ici ne voulaient pas se raconter des histoires, ni en raconter à d'autres. Avec **Kamouraska** c'est tout le contraire. C'est bien une histoire que l'on veut raçonter et développer de la manière la plus captivante possible pour le spectateur. Encore une fois avant **Kamouraska,** plusieurs réalisateurs, dont Jutra lui-même avec son **Mon Oncle Antoine,** ont délaissé le constat pour la fiction, une fiction la plus signifiante possible. Mais de par l'ampleur de sa production, le film de Jutra manifeste de façon plus évidente l'intention à la source de nombreux films québécois récents: capter l'attention du public par une histoire et le faire réfléchir (dans certains cas) à partir de là.

Kamouraska: le roman

L'histoire de **Kamouraska** commence dans le roman par les lignes suivantes: *"L'été passa en entier. Mme Rolland, contre son habitude, ne quitta pas sa maison de la rue du Parloir. Il fit très beau et très chaud. Mais ni Mme Rolland, ni les enfants n'allèrent à la campane, cet été-là. Son mari allait mourir et elle éprouvait une grande paix. Cet homme s'en allait tout doucement, sans trop souffrir, avec une discrétion louable. Mme Rolland attendait, soumise et irréprochable".* Mme Rolland, Elizabeth de son prénom, reconstruit, dans sa mémoire, sa jeunesse et le temps passé: *"le temps s'ouvre les veines".* Ce retour au passé elle le fait avec d'autant plus d'ardeur que pour elle *"la vraie vie est ailleurs: j'ai l'air d'évoquer des esprits et pourtant c'est la vie même que je cherche: il s'agit de ma possession de ma vie réelle."* Elle se souvient de son mariage avec Antoine Tassy, seigneur de Kamouraska. Elle se souvient: *"dès le lendemain, il demande ma main . . . Très bon parti. Vieille famille. Deux cent cinquante arpents de terre et de bois. Plus les iles en face de la seigneurie. Une saline. Une boulangerie. Un quai. Un manoir de pierre construit sur le cap. De bonne famille. mais un voyou quand même"* pensait Elizabeth. Déçue par Antoine, Elizabeth sera vite subjuguée par le docteur Georges Nelson. Tout cela lui revient à la mémoire, et comment elle avait dit au docteur: *"Je veux que tu vives. Qu'Antoine meure donc et qu'on en parle plus".* Elle se remémore le complot qu'elle et Georges avaient tramé pour tuer le mari, et ses pensées à l'égard de Georges son amoureux: *"comme je t'aime et te désire ainsi. Mais avant il te faudra dépasser la limite de tes forces. Cet absolu qui te ronge, fais le passer dans le crime et le sang".* Elle se souvient de la neige, de sa blancheur en contraste avec le noir du docteur — *"barbe, cheveux, yeux, coeur (Ha! surtout le coeur) noir, noir, noir, le cheval et le traineau"* — en contraste aussi avec le *"sang qui s'étale et gèle sur la neige très blanche".*

Le défi d'une reconstitution historique

C'est cette histoire que Claude Jutra a tenté de faire vivre sur film. L'entreprise offrait mille obstacles et un des plus im-

kamouraska

portants est celui de la reconstitution de l'époque car avec **Kamouraska** nous sommes en plein dix-neuvième siècle avec tout ce que cela suppose de décors et de costumes. La tâche était d'autant plus ardue que le cinéma québécois a très peu d'expérience sur ce plan. Il s'agissait donc d'un véritable défi. Et le défi a été surmonté avec beaucoup de véracité, de charme et d'élégance. L'action dans ses décors et ses costumes s'impose avec une vraisemblance chaude et indéniable qui fait plaisir dans la mesure où le spectateur québécois, pour une rare occasion, peut visualiser le passé de son pays et de ses ancêtres. On n'a rien négligé et cela jusqu'au moindre détail: les lampes, par exemple, sont identiques à celles employées à l'époque où l'action se situe. Il s'agissait de recréer un univers de grande famille bourgeoise de XIXe siècle et c'est bien cet univers qui s'impose et il s'impose tellement que certains journalistes après la sortie du film n'ont vu que cela dans toute la réalisation et déconsidéraient dans la même mesure le tout par conséquent. C'est là, à mon humble avis, une attitude injustifiable et qui a pour base une grille de lecture qui ne correspond en rien au film de Jutra.

Respecter l'oeuvre écrite

Jutra avait à mettre en images un roman et il a choisi, c'est évident, de respecter la moelle de l'oeuvre d'Anne Hébert. C'est pourquoi d'ailleurs lui et la romancière ont travaillé ensemble au niveau du scénario. Tout le roman n'est pas dans le film, mais l'essentiel y est: une Elizabeth délirante qui fouille sa mémoire à la recherche du temps perdu, celui de sa jeunesse, de sa famille et de ses premiers amants, une Elizabeth qui reprend de temps en temps conscience de son présent, soit la mort prochaine de son deuxième mari, les sauts dans le temps et l'espace, la recherche d'une vie vraie et intense qui ne se conjugue qu'au passé, des "flashs" du procès, des "flashs" de blancheur, celle de la neige, de noir, celui de Georges et de rouge, celui du sang. C'est tout cela que Jutra a réussi à restituer et dans une manière qui ne reste pas à la surface de l'oeuvre. Le mois dernier je signais dans cette même revue une brève critique sur le film **Une saison dans la vie d'Emmanuel.** Voilà donc deux films inspirés de deux grands romans québécois. Mais si les romans sont tous deux d'une grande valeur, il n'en est pas de même pour les films qui les concrétisent en images. Celui de Weisz reste à la surface des personnages, des objets et des drames, tandis que celui de Jutra recrée l'épaisseur signifiante qu'on retrouve dans le roman. Son film a du relief, le relief d'une oeuvre cinématographique qui a su en grande partie épouser la forme intérieure et extérieure du roman. C'est là, je pense, une des grandes réussites de la réalisation de Jutra. Il a su donner à son film une épaisseur, un volume, le volume du volume.

Photographie: excellente et signifiante

Concrètement la réussite du film dans et par cette épaisseur signifiante qui traduit bien celle du roman se manifeste de plusieurs façons: un récit où le temps est manié avec liberté et imagination, des espaces qui s'épousent et se repoussent, des personnages qui sont dirigés avec une intensité toujours présente même dans les moments légers, et aussi, et peut-être surtout la photographie. Il est sûr que ce film doit beaucoup à Michel Brault qui a dirigé la photographie d'une main de maître. Non seulement les images sont-elles belles, mais leur beauté s'inscrit avec une présence indéniable dans la structure même du drame. Dans **Quelques arpents de neige** les images étaient belles, c'est vrai, mais ce n'était rien d'autre qu'une série de cartes postales qui défilaient devant nos yeux. Dans **Kamouraska** la beauté des images agit et participe vigoureusement à toutes les nuances du drame. La neige (et en particulier le voyage du docteur Nelson dans la neige) est photographiée comme on l'a rarement photographiée au Québec. On sent à travers les images de cette neige, de cette neige en tempête, l'amour des deux amoureux, la folie, la fureur qui les mènera jusqu'au crime. La caméra de Brault est attentive à tout ce que l'oeil de la caméra voit, et fait ressusciter chaque élément dans toute sa présence, dans toute son urgence et dans toute la part qu'il assume dans le drame. Rien n'est oublié. La caméra voit de près même lorsqu'elle regarde de loin. Il faut féliciter Brault pour le travail admirable qu'il a accompli dans cette réalisation et cela dès le premier plan qui est constitué d'un travelling très beau, solennel et mystérieux autour d'une maison celle où l'on retrouve Elizabeth et ses songes.

Des points faibles

Mais je ne voudrais pas laisser croire que tout est parfait dans ce film. Il est sûr que la réalisation, malgré tous les efforts, souffre d'un certain traditionalisme, d'une lourdeur et d'un manque de rythme et de souffle qu'on se doit de souligner. Ceci est d'autant plus bizarre que dans les longs métrages antécédents de Jutra, **A tout prendre, Wow, Mon oncle Antoine,** on ne trouvait rien de lourd, au contraire, on sentait un souffle de vie presque toujours irrésistible. Ici Jutra a dû sentir quelques difficultés par le fait qu'il adaptait un roman, expérience nouvelle pour lui. D'une certaine façon on sent trop souvent le cinéma dans ce film, on sent que "c'est arrangé avec le gars des vues". Lorsque le roman d'Anne Hébert avait paru, plusieurs avaient fait remarquer qu'on y trouvait un style télégraphique qui se rapprochait du style cinématographique et c'est sans doute pour cette raison que l'on a songé à mettre le roman en film. Aujourd'hui de mauvaises langues pourraient avancer que le film à cause de son traditionalisme et d'une certaine lourdeur ressemble un peu à un roman de la fin du siècle précédent. Ainsi l'on serait passé d'un roman-film à un film-roman. Ces dernières lignes sont peut-être trop dures mais elles cherchent à rendre compte d'un état de fait dans la composition stylistique de la réalisation. Le roman était fait d'une seule coulée, d'une seule fureur, d'une seule folie, d'un seul et même souffle qui transperçait chaque moment pour le faire vibrer dans toute sa violence. C'est ce rythme passionné qu'on ne retrouve malheureusement pas dans la réalisation de Jutra. Le rythme est trop souvent pesant, de cette lourdeur dont on parlait plus haut, et dans ce sens le film par rapport au roman déçoit un peu.

L'interprétation: émouvante

Jusqu'ici nous n'avons dit mot de l'interprétation. Disons tout d'abord que tous les acteurs principaux et secondaires sont bien dirigés et que Jutra prouve encore une fois qu'il sait manier les acteurs qui concrétisent ses personnages. Les rôles d'Antoine Tassy, seigneur de Kamouraska et de Georges Nelson restent convaincants jusqu'à la fin. Mais l'acteur dont on se souvient le plus dans cette réalisation est une actrice: notre actrice, notre petite Québécoise qui est devenue une grande dame de l'écran international, Geneviève Bujold, bien entendu. Geneviève Bujold a joué dans plusieurs films, pour de grands réalisateurs (**La guerre est finie** d'Alain Resnais), avec des grands acteurs (Richard Burton dans **Ann of a thousand days),** mais jamais elle n'a joué un rôle comme elle l'a rendu dans **Kamouraska.** Et c'était d'autant plus difficile qu'elle devait incarner un même personnage à différents âges de sa vie. Le dernier plan où la caméra sensible de Michel Brault montre en plan rapproché une Elizabeth les yeux pleins d'eau et l'âme déchirée restera longtemps gravé dans ma mémoire. Ce visage, son expression à la fois intérieure et extérieure, ne pouvant être rendu que par une actrice de grand talent.

Conclure! Comment conclure sur un film pareil. Dire que pour un Québécois il est à voir absolument, cela est sûr. Dire qu'il peut très bien connaître une carrière internationale, cela est évident. On la prépare déjà d'ailleurs. Il faudrait peut-être que je me contente de dire que ce film constitue d'une certaine façon plus qu'un film, mais bien un moment, un moment dans l'évolution du cinéma québécois, un moment aussi dans l'évolution de notre vie culturelle. Oui c'est cela: **Kamouraska,** un roman, un film et par la symbiose des deux un événement. ●

Orsainville, le 28 avril 1973.

Si le syndicalisme n'était pas en santé, nous ne serions pas en prison. Il ne faut pas conclure que la prison est nécessaire au syndicalisme pour qu'il se porte bien. Le fait que les présidents des trois centrales soient en prison indique que les syndicats sont à la recherche d'un nouvel ordre social. Ce fait indique aussi que le pouvoir des "élites" traditionnelles craint pour ses privilèges de classe et tente par tous les moyens de se maintenir en poste.

Je ne suis pas sans savoir que l'attitude actuelle du syndicalisme entraine des remous même au sein des centrales. Des membres, des militants pensent encore que l'on pourra atteindre nos objectifs fondamentaux en dialoguant, en agissant pas trop durement, en gros, en restant gentils avec le régime en place. Cependant, ces mêmes membres, les militants sont les premiers à exiger une action énergique de la part de leur centrale lorsqu'ils sont aux prises avec des difficultés sérieuses causées par le régime.

Parce qu'il n'y a pas eu de réaction sanglante au cours de l'emprisonnement des dirigeants syndicaux, dans certains milieux huppés on a cru à une apathie généralisée des membres des centrales. Ainsi a-t-on pu conclure pour se donner bonne conscience que le syndicalisme était engourdi et que les coups portés par le régime avaient enfin atteint les résultats escomptés.

Je prétends qu'il s'agit d'une vision courte de la situation. Au contraire, me semble-t-il, il n'y a jamais eu une période d'aussi intenses réflexions et de saine politisation et cela depuis les événements de mai. Des dizaines de milliers de travailleurs savent maintenant que les ennemis du peuple logent dans les officines gouvernementales, dans les cabinets des ministres qui ont le contrôle de l'appareil judiciaire, le tout étant organisé en vue de la protection de la caste sociale des grands possédants de la société.

A la CSN, j'estime que des progrès considérables ont été accomplis permettant aux militants de mieux cerner les problèmes. Même si nos moyens de communication sont faibles, nous avons réussi à démystifier les média d'information et les mouleurs habituels d'une certaine opinion publique, par la publication de "La grande tricherie". Les militants ont pu prendre connaissance aussi d'un document hautement valable sur l'organisation de la société, "c'est-y normal". Des brochures, des tracts, des collants, des journaux, tous ces instruments ont permis une information abondante.

Depuis mars, plusieurs centaines de militants, dans toutes les régions, ont eu l'avantage de se rendre compte du mauvais état actuel de l'"ordre" social, par le truchement de cours dispensés à cette fin. Ils sont nombreux à ne plus accepter la soumission comme règle, ils sont nombreux ceux qui veulent continuer le combat.

L'engagement social du syndicalisme entraîne de dures réactions de la part des politiciens contrôlés par les financiers et de la part de ceux qui ont des privilèges à sauvegarder. Ces réactions aveuglent certains des nôtres, c'est d'ailleurs ce qui explique que des travailleurs ont été entraînés dans une aventure par la mise sur pied d'une apparente centrale syndicale. Mais, cela est à prévoir: le syndicalisme quand il accepte de remplir pleinement sa mission doit subir de dures contrecoups.

L'indice de vitalité et de progrès de notre organisation est établie par les nombreuses requêtes que nous recevons de travailleurs qui veulent joindre les rangs de notre centrale. C'est donc non seulement les membres actuels qui démontrent de la vigueur mais aussi d'autres travailleurs qui comprennent le genre de combat que nous livrons.

Le Front commun de 1972 a marqué toute la population. Ses objectifs ont été partagés par un grand nombre, à ce point d'ailleurs que depuis cette mémorable lutte de nombreux groupes du secteur privé ont réclamé avec succès la norme minimum de $100. par semaine.

Nous avons réussi à établir une ligne de démarcation très nette entre ceux qui veulent servir ce peuple et ceux qui veulent s'en servir. Nous ne devrons plus jamais accepter un ordre qui n'en a que le nom.

Marcel Pepin
Président général de la CSN